

ktuell



- Die Tür zum Sozialdialog steht offen
- La porte du dialogue social est ouverte



Comment contacter l'OGBL?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777.

Pour toutes les autres questions, n'appellez pas ce numéro svp!

Pour nous poser une question, utilisez notre formulaire sur notre site internet www.ogbl.lu sous la rubrique Service aux membres: Posez vos questions. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi et vendredi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette	Lundi: 14h00 - 18h00 Vendredi: 8h30-11h30	Fax 26 54 02 59
Ettelbruck	6, rue Prince Jean, L-9052 Ettelbruck	Mardi, Jeudi: 8h00-11h30 Mardi: 13h30-16h30 Lundi matin, vendredi a-m: sur rendez-vous	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30 sur rendez-vous Mercredi: 9h00-11h30, 13h00-16h30	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-17h00 Lundi après-midi: sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h30	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 8h30-11h30, Mercredi: 14h00-17h30 Permanences spéciales droit social français: Les 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois, 14h00-16h30	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h30-17h30	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodenheck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mittwoch: 17.00-21.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6561-6049477
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier 1. OG links (Ver.di) am Ende des Flurs rechts	Donnerstag: 13.00-17.00 Uhr	
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Dienstag: 16.00-20.00 Uhr	Tél. (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 146, bd de la Pétrusse, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-18h00	Joël Delvaux, Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial 4

Die Tür zum Sozialdialog steht offen

Dossiers nationaux 6

Le comité national perçoit un signal positif
Europawahlen: Analyse des OGBL
Le secrétariat social vous informe

Du nouveau dans les entreprises 14

Aviation, Nettoyage, Santé, Services publics, Éducation
et sciences, Services et Énergie

Départements 25

Conférence nationale de l'immigration 2014
L'OGBL-jeunes prend position sur la «garantie jeunes»
Tagesresolution der Studienkonferenz
L'OGBL a rencontré la ministre de la Famille
Les travailleurs handicapés sont tout aussi aptes

Europe 35

IGB-Weltkongress
Pour les citoyens, la crise n'est pas terminé

Formation syndicale 38

Chambre des salariés 40

Divers 42

ET GËTT KENG ÄNNERUNG UM INDEX ESOU LAANG
D'INFLATIOUN NIDDREG BLEIWT...



... AM GËIGENDEEL: ENN 2014 TRËTT DEEN ALEN INDEXSYSTEM
NEES A KRAAFT - OP D'UEL WËLL ODER NET!



GROSS BOTZ AM BOTZSECTEUR??!!



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'École B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz
Photo couverture: Isabella Finzi

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



André Roeltgen
Generalsekretär des OGBL

Die Tür zum Sozialdialog steht offen. Die Arbeitgeber sind gebeten einzutreten!

Die neue Regierung DP/LSAP/déi Gréng ist mit dem Versprechen angetreten, den nationalen Sozialdialog neu zu beleben. In puncto Index und nationale Lohnpolitik hat sie am vergangenen 25. Juni ein sehr wichtiges Zeichen gesetzt. Bei einer Wachstumsprognose für Luxemburg von über +3% und einer Inflationsrate auf einem historischen Tiefstand von 1%, sieht die Regierung keine Notwendigkeit gesetzlich vorzugehen. Um es mit den Worten des Premierministers Xavier Bettel zu beschreiben: „Wir machen Gesetze, wenn sie notwendig sind. Wenn sie nicht notwendig sind, machen wir sie nicht“.

Ab 2015 soll also die normale Indexgesetzgebung wieder gelten. Der Vorschlag der Regierung, dass sie im Verlauf ihrer Legislaturperiode keinen gesetzlichen Eingriff vornehmen will, wenn im Zeitraum von **durchschnittlich** 12 Monaten nicht mehr als eine Indexranche erfüllt schafft jenen politischen Spielraum, der es ihr einerseits erlaubt, das eigene Koalitionsprogramm zu respektieren, und andererseits - im Fall einer eventuellen Negativentwicklung - eine konzertierte Aktion mit den Sozialpartnern anzustreben.

Der Nationalvorstand des OGBL versteht den Regierungsvorschlag als konstruktiven Kompromissvorschlag und hat ihn einstimmig befürwortet. Er bringt Ruhe ins Spiel und steht in wohlthuender Distanz zu jener Politik, die in den vergangenen Jahren den nationalen Sozialdialog hochgradig vergiftet hat, bis zum Nullpunkt Ende 2011.

Bekanntlich scheiterten die Tripartiterunden 2010 und 2011 daran, dass der damalige Premierminister seit 2006 wiederholt des Prinzips wegen, und nicht aufgrund einer etwaigen nachvollziehbaren wirtschaftlichen und sozialen Krisensituation, dem Index auf den Pelz rücken wollte.

Dass es in all den letzten Jahren nicht zu strukturellen, definitiven Verschlechterungen gekommen ist, ist in erster Linie dem konsequenten Widerstand der Gewerkschaftsseite, allen voran des OGBL, zu verdanken. Wichtig war ebenfalls die politische Opposition der LSAP im Frühjahr 2010, als sie nach der gescheiterten Tripar-

tite, den Attacken des Premierministers und seiner Partei gegen den Index die Gefolgschaft verweigerte.

In der parlamentarischen Opposition hat die CSV allem Anschein nach ihre salariatsfeindliche Haltung nicht geändert. Sie fordert die aktuelle Regierung auf, den Index erneut gesetzlich zu manipulieren. Sie will ihren Kreuzzug gegen den Index nicht abstoppen, die Erhöhung der Mehrwertsteuer (TVA) soll zu Lasten der Kaufkraft des Salariats und der Rentner gehen.

Sie kann dabei auf die Unterstützung des Patronats zählen, das durch die Politik der letzten Jahre förmlich dazu ermuntert wurde, aggressive Forderungen gegen die Löhne und den Index zu stellen. Im Rahmen der Unterredung mit der Regierung am 25. Juni nahmen die Arbeitgeber nämlich nicht nur eine negative Haltung zum Regierungsvorschlag ein, sondern forderten die Liquidierung einer Indexranche, d.h. einen Lohnabbau von 2,5%.

Die Position der Arbeitgeber kommt einem Boykott des angebotenen Sozialdialogs der Regierung gleich. Deshalb fordert der OGBL dringendst von den Arbeitgebern, mit der neuen Regierung und den Gewerkschaften einen anderen Weg einzuschlagen.

Unter anderem geht es auch um den Respekt der Tripartiteabkommen, die festhielten, dass sich mittelfristig betrachtet, die Löhne gemäß der wirtschaftlichen Produktivität entwickeln sollen. Interessanterweise erinnert jetzt ebenfalls die neue Regierung an diesen wichtigen Zusammenhang, indem sie ihn in ihren aktuellen Vorschlag eingeschrieben hat! Die diesem Prinzip widersprechenden Lohnangriffe müssen aufhören. Dies setzt von Seiten der Arbeitgeber sowohl in der Indexfrage als auch in einer ganzen Reihe von aktuellen Kollektivvertragsverhandlungen ein Umdenken voraus.

Dasselbe gilt ebenfalls für die Kategorie anderer inakzeptabler bis skandalöser Forderungen, wie beispielsweise die von der Industriellenföderation FEDIL gewünschte Einführung von Karenztagen im Krankheitsfall des Arbeitnehmers. Wie wäre es, wenn wir uns stattdessen über die Verbesserung der Arbeitsbedingungen in den Betrieben unterhielten?

André Roeltgen
Secrétaire général de l'OGBL

La porte du dialogue social est ouverte. Les employeurs sont priés d'entrer!

Le nouveau gouvernement DP/LSAP/déi Gréng est entré en fonction en promettant de ranimer le dialogue social au niveau national. Le 25 juin dernier, il a donné un signal très important en matière d'index et de politique salariale. Avec des prévisions de croissance pour le Luxembourg de plus de 3% et un taux d'inflation à un niveau historiquement bas de 1%, le gouvernement ne voit aucune nécessité de légiférer. En le décrivant avec les mots du Premier ministre Xavier Bettel: «Nous faisons des lois lorsqu'elles sont nécessaires. Lorsqu'elles ne le sont pas, nous ne les faisons pas».

Dès 2015, le fonctionnement normal de l'index devrait donc à nouveau entrer en vigueur. La proposition du gouvernement consistant à ne pas intervenir sur le plan législatif au cours de son mandat, si le mécanisme ne se déclenche pas plus d'une fois **en moyenne** au cours d'une période de 12 mois, dégage suffisamment de marge de manœuvre politique lui permettant, d'une part de respecter son propre accord de coalition, d'autre part – dans le cadre d'une évolution négative – de viser une action concertée avec les partenaires sociaux.

Le Comité national de l'OGBL considère la proposition du gouvernement, comme étant une proposition de compromis constructive et s'y est prononcé favorable à l'unanimité. Elle amène de l'apaisement et prend agréablement ses distances des politiques qui, au cours des dernières années, ont énormément empoisonné le dialogue social au niveau national jusqu'à sa rupture fin 2011.

Il est bien connu que les tripartites de 2010 et de 2011 ont échoué parce que le Premier ministre de l'époque, de manière répétitive depuis 2006, et non en raison d'une éventuelle situation de crise sociale et économique compréhensible, a souhaité dénaturer l'index.

Si des dégradations définitives et structurelles ont pu être évitées au cours de toutes ces dernières années, c'est en premier lieu grâce à l'opposition conséquente menée par les syndicats et avant tout par l'OGBL. L'opposition politique du LSAP au printemps 2010, après l'échec de la tripartite, a également été importante lorsqu'il a refusé d'appuyer les attaques du Premier ministre et de son parti contre l'index.

Au sein de l'opposition parlementaire, le CSV ne semble toujours pas avoir révisé sa position hostile au salariat. Il exige du gouvernement actuel une nouvelle manipulation législative de l'index. Il ne veut pas mettre un terme à sa croisade contre l'index, l'augmentation de la TVA devrait se faire aux dépens du pouvoir d'achat des salariés et des pensionnés.

Sur ce point il peut compter sur le soutien du patronat, qui a véritablement été encouragé par la politique de ces dernières années à émettre de façon agressive des exigences contre les salaires et l'index. Lors de l'entrevue du 25 juin avec le gouvernement, les employeurs n'ont pas seulement adopté une position négative par rapport à la proposition du gouvernement, mais ils exigeaient en plus la liquidation d'une tranche indiciaire, c. à d. une diminution de salaire de 2,5%.

La position des employeurs équivaut à un boycottage du dialogue social proposé par le gouvernement. Pour cette raison, l'OGBL exige avec insistance de la part des employeurs, de s'engager sur une autre voie avec le nouveau gouvernement et les syndicats.

Entre autres, il s'agit aussi de respecter les accords de la tripartite, qui stipulent, qu'à moyen terme, les salaires doivent évoluer en fonction de la productivité économique. Curieusement, le nouveau gouvernement rappelle maintenant aussi ce lien important, en l'inscrivant dans sa proposition actuelle! Les attaques sur les salaires qui sont en contradiction avec ce principe doivent prendre fin. Ceci présuppose de la part des employeurs, un changement d'attitude, aussi bien en ce qui concerne l'index que dans un certain nombre de négociations de conventions collectives qui sont en cours.

La même chose vaut pour d'autres exigences inacceptables, voire scandaleuses, comme par exemple celle de la FEDIL, qui souhaite l'introduction de jours de carence en cas de maladie du salarié. Pourquoi ne pas plutôt nous entretenir au sujet d'une amélioration des conditions de travail dans les entreprises?

Le Comité national de l'OGBL perçoit un signal positif

Lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2014, le Comité national de l'OGBL a notamment analysé la situation économique et sociale du pays et arrêté une décision quant à la proposition du gouvernement de rétablir intégralement le système d'indexation automatique des salaires et des pensions. Il a également pris position sur les négociations avec l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) concernant le travail à temps partiel, rendu compte des discussions menées actuellement au sein du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE) ainsi que de l'entrevue avec le gouvernement portant sur l'accord de libre-échange entre la Commission européenne et les États-Unis. Le Comité national s'est en outre saisi de la discussion concernant l'organisation d'un référendum relatif à l'ouverture du droit de vote aux résidents étrangers. Enfin, le Comité national a poursuivi les travaux préparatoires en vue du congrès de l'OGBL qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2014.

Fin de la manipulation de l'index

En ce qui concerne le système d'indexation automatique des salaires et des pensions, l'OGBL constate, avec satisfaction, que le gouvernement ne voit actuellement aucune raison de continuer à manipuler le mécanisme et accueille très favorablement la proposition de rétablir intégralement l'index dès 2015. L'OGBL y voit là un signal positif de la part du gouvernement, parfaitement adapté au contexte économique actuel.

D'autre part, l'OGBL juge inacceptable la proposition formulée par le patronat qui aurait souhaité que la prochaine tranche indiciaire ne soit tout simplement

pas versée. L'OGBL attire dans ce contexte l'attention des responsables patronaux sur les conventions collectives de travail récemment conclues dans différents secteurs d'activités comme par exemple dans le secteur bancaire qui, en l'état, seraient jugées inacceptables si l'index continuait à être manipulé. L'OGBL constate également que le plus grand parti d'opposition continue à faire fausse route sur cette question et se voit ainsi conforté au regard de sa consigne de vote exprimée à la veille des élections législatives qui se sont tenues en octobre dernier.

Travail à temps partiel: des négociations peuvent s'ouvrir

Le Comité national de l'OGBL a par ailleurs donné son feu vert à l'ouverture de négociations avec l'UEL en vue d'une réforme de la législation portant sur le travail à temps partiel. L'OGBL vise, dans le cadre de ces négociations, à instaurer sur des bases légales, un droit au travail à temps partiel dans certaines conditions pour les salariés (formation, raison familiale le justifiant, etc.).

De son côté, l'UEL souhaiterait, dans certains secteurs d'activités, élargir la période de référence qui sert actuellement de base légale pour déterminer le volume horaire correspondant à un temps partiel. Ceci afin de mieux répondre à l'activité fluctuante, mais cyclique, que connaissent certains secteurs. L'OGBL aurait préféré que ces négociations se donnent comme objectif de déboucher sur une proposition au niveau national, mais précisée ensuite de manière sectorielle. Cependant il accepte la base de négociation proposée par le patronat visant, elle, à s'accorder sur une proposition unique au niveau national. L'OGBL annonce toutefois que cette approche ne fera que rendre ces négociations plus complexes.

Incapacité de travail: prise en compte des suppléments.

Le Comité national de l'OGBL est également revenu sur les discussions qui sont menées actuellement au sein du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE), concernant le principe de la « continuation du salaire » en cas d'incapacité de travail pour cause de maladie ou d'accident du travail. L'OGBL s'est vu conforté récemment en ce qui concerne la nécessité de prendre également en compte les suppléments de salaires que peut



toucher dans certains secteurs le personnel lorsqu'il travaille par exemple la nuit ou le dimanche. Se pose toutefois la question désormais de savoir comment prendre concrètement en compte dans le calcul du montant d'une « continuation de salaire » ces suppléments. L'OGBL constate actuellement au sein du CPTÉ une ouverture pour discuter de différents modèles.

TTIP: il faut redéfinir le mandat de négociation

Le Comité national a également tiré un bilan de l'entrevue avec le gouvernement portant sur l'accord de libre-échange actuellement négocié entre les États-Unis et la Commission européenne (TTIP) qui a eu lieu le vendredi 27 juin. Si l'OGBL salue l'intérêt porté par le gouvernement à ce dossier, il ne cache cependant pas avoir une divergence de vue fondamentale. Le gouvernement et l'OGBL partagent certes la conviction que les standards européens doivent être défendus dans le cadre de ces négociations, mais divergent néanmoins sur la tactique à adopter pour y parvenir.

Selon l'OGBL, le mandat de négociation qu'a reçu la Commission européenne est en effet beaucoup trop large. Ce dernier doit donc être redéfini, ce qui pré-

suppose l'arrêt des négociations actuelles. L'OGBL a dans ce contexte décidé de rejoindre une plateforme continentale composée de diverses organisations européennes, qui s'apprête à lancer une initiative citoyenne telle que le prévoit le traité de Maastricht et dont l'objectif est précisément de stopper les négociations actuellement en cours afin de redéfinir un mandat de négociation.

Pour un référendum et surtout pour un débat concret

Le Comité national s'est enfin saisi de la discussion lancée récemment par le département des Immigrés de l'OGBL relative au référendum sur l'ouverture du droit de vote aux résidents étrangers annoncé par le gouvernement. L'OGBL y a souligné dans ce contexte qu'avec 44% de résidents qui n'ont actuellement pas de droit de vote aux élections législatives, le Luxembourg connaît un déficit démocratique inquiétant et qu'il n'est évidemment pas contre l'organisation d'un tel référendum.

L'OGBL est par contre tout à fait conscient du caractère hautement sensible de ce dossier et plaide dans ce contexte pour un large débat public qui ne doit, en aucune façon, être mené de manière abstraite. Ainsi, il s'agit de savoir très concrètement sur quels points la population va être consultée. Parle-t-on d'une éventuelle ouverture du droit de vote actif ou passif? Quel lien devra entretenir un résident étranger avec le Luxembourg pour se voir attribuer ce droit? Devra-t-il par exemple déjà avoir pris part à d'autres élections (communales, européennes) dans le pays pour y être autorisé? Et le référendum, sera-t-il consultatif ou contraignant pour le législateur? Telles sont les questions qui pour l'OGBL doivent absolument être éclaircies.



Der OGBL-Nationalvorstand sieht ein positives Signal

Bei seiner Sitzung vom 1. Juli 2014, hat der OGBL-Nationalvorstand nicht zuletzt die wirtschaftliche und soziale Lage des Landes analysiert. Er hat auch einen Entschluss gefasst, bezüglich des Vorschlags der Regierung, die automatische Indexanpassung der Löhne und Renten wieder einzuführen. Er hat ebenfalls zu den Verhandlungen mit dem Luxemburger Arbeitgeberverband UEL über die Teilzeitarbeit seine Meinung geäußert, sich auseinandergesetzt mit den Diskussionen, die zurzeit im Permanenten Arbeits- und Beschäftigungsausschuss (CPTÉ) geführt werden sowie mit dem Treffen mit der Regierung zum Freihandelsabkommen zwischen den USA und der Europäischen Kommission. Der Nationalvorstand hat sich auch mit der Frage einer Volksbefragung über das Ausländerwahlrecht befasst. Schließlich ist der Nationalvorstand mit den Vorbereitungsarbeiten zum OGBL-Kongress, der am 5. und 6. Dezember 2014 stattfindet, fortgefahren.

Ende der Indexmanipulation

Was das automatische Indexsystem der Löhne und Renten betrifft, so stellt der OGBL mit Genugtuung fest, dass die Regierung zurzeit keinen Grund sieht, den Mechanismus weiter zu manipulieren, und nimmt den Vorschlag sehr positiv zur Kenntnis, dass der Index ab 2015 integral wieder eingeführt wird. Der OGBL sieht hierin ein sehr positives Zeichen seitens der Regierung, das dem aktuellen wirtschaftlichen Kontext richtig angepasst ist.

Andererseits findet der OGBL den Vorschlag der Arbeitgeber, die nächste Indexranche einfach fallen zu lassen,

unannehmbar. Der OGBL möchte hier die Patronatsverantwortlichen darauf hinweisen, dass in verschiedenen Bereichen kürzlich Kollektivverträge unterzeichnet wurden, wie zum Beispiel im Bankensektor, wo, würde der Index weiterhin manipuliert werden, der Kollektivvertrag so nicht annehmbar gewesen wäre. Der OGBL stellt ebenso fest, dass die größte Oppositionspartei sich weiter zu diesem Thema auf dem falschen Weg befindet und sieht sich so in seiner Wahlempfehlung, die er vor den Parlamentswahlen vergangenen Oktober ausgesprochen hatte, bestärkt.

Teilzeitarbeit: Verhandlungen können beginnen

Der OGBL-Nationalvorstand hat zudem grünes Licht gegeben, damit die Verhandlungen mit der UEL bezüglich einer Reform der Teilzeitarbeit anfangen können. Der OGBL möchte, im Rahmen dieser Verhandlungen, eine legale Basis für das Recht auf Teilzeitarbeit unter bestimmten Bedingungen einführen (Ausbildung, familiäre Gründe, die zu rechtfertigen sind, usw.).

Ihrerseits möchte die UEL in verschiedenen Aktivitätsbereichen die Referenzperiode ausweiten, die zurzeit die legale Basis ist, um die entsprechende Stundenzahl, die einer Teilzeitarbeit entspricht, festzulegen. Dies um besser auf die schwankenden Aktivitäten in verschiedenen zyklischen Branchen zu reagieren. Der OGBL hätte es vorgezogen, dass diese Verhandlungen sich zum Ziel setzen, zu einem Vorschlag auf nationaler Ebene zu gelangen, mit Besonderheiten für jeden Sektor. Er akzeptiert jedoch als Verhandlungsbasis den Vorschlag der Arbeitgeber eine einheitliche nationale Lösung anzustreben. Der OGBL macht aber darauf aufmerksam, dass dieser Ansatz die Verhandlungen komplizierter gestalten wird.

Arbeitsunfähigkeit: Miteinbeziehung der Zusatzprämien

Der OGBL-Nationalvorstand hat ebenfalls die Diskussionen wieder aufgegriffen, die zurzeit im CPTÉ bezüglich der Lohnfortzahlung bei Arbeitsunfähigkeit wegen Krankheit oder Arbeitsunfall laufen. Der OGBL hat sich kürzlich insofern bestärkt gesehen, dass es notwendig ist, ebenfalls die Zusatzprämien miteinzubeziehen, die



in einigen Branchen den Arbeitnehmern beispielsweise für Nacht- oder Sonntagsarbeit zustehen. Stellt sich jedoch jetzt die Frage zu wissen, wie man konkret diese Zusatzprämien in die Lohnfortzahlung miteinbeziehen kann. Der OGBL nimmt zur Kenntnis, dass derzeit im Permanenten Arbeits- und Beschäftigungsausschuss die Bereitschaft zur Diskussion verschiedener Modelle festzustellen ist.

TTIP: das Verhandlungsmandat muss neu definiert werden

Der Nationalvorstand hat ebenfalls eine Bilanz des am 27. Juni stattgefundenen Treffens mit der Regierung bezüglich des Freihandelsabkommens, das zurzeit zwischen den USA und der Europäischen Kommission (TTIP) verhandelt wird, gezogen. Wenn der OGBL das Interesse, das die Regierung diesem Thema bekundet, auch begrüßt, so verweist er jedoch auf eine fundamental unterschiedliche Sichtweise. Die Regierung und der OGBL sind sich dahingehend einig, dass die europäischen Standards im Rahmen dieser Verhandlungen verteidigt werden müssen, sind aber unterschiedlicher Auffassung, was die Taktik betrifft, um dieses Ziel zu erreichen.

Laut OGBL, ist das Verhandlungsmandat, das die Europäische Kommission bekommen hat, viel zu breit gefächert. Es muss also neu definiert werden, was den Stopp der derzeitigen Verhandlungen voraussetzt. Der OGBL hat in diesem Zusammenhang entschieden, einer Plattform beizutreten, die aus mehreren europäischen Organisationen besteht. Diese ist dabei eine Bürgerinitiative zu gründen, so wie der Maastrichter Vertrag das vorsieht, mit dem Ziel die laufenden Verhandlungen zu stoppen, damit das Verhandlungsmandat neu definiert werden kann.

Für eine Volksbefragung aber vor allem für eine sinnvolle Debatte

Der Nationalvorstand hat schließlich die von der OGBL-Immigrantenabteilung vor kurzem losgetretene Diskussion bezüglich der von der Regierung angekündigten Organisation einer Volksbefragung zum Ausländerwahlrecht aufgegriffen. Der OGBL hat in diesem Zusammenhang unterstrichen, dass mit 44% der Einwohner, die zurzeit kein Stimmrecht bei den Parlamentswahlen haben, in Luxemburg ein beängstigendes Demokratiedefizit besteht, und dass er natürlich nicht gegen eine solche Volksbefragung ist.

Der OGBL ist sich jedoch voll bewusst, dass dieses

Thema höchst sensibel ist, und spricht sich in diesem Zusammenhang für eine breite öffentliche Debatte aus, die auf keinen Fall abstrakt geführt werden darf. Über welche Punkte soll die Bevölkerung konkret befragt werden? Geht es um eine mögliche Öffnung des aktiven oder passiven Wahlrechts? Was muss den ausländischen Mitbürger mit Luxemburg verbinden, damit ihm dieses Recht zusteht? Müsste er zum Beispiel schon an Kommunal- oder an Europawahlen teilgenommen haben, um zu den Parlamentswahlen zugelassen zu werden? Wird die Volksbefragung für den Gesetzgeber beratend oder bindend sein? Das sind die Fragen, die für den OGBL unbedingt geklärt werden müssen.



Europawahlen: Analyse des OGBL

Bei seiner Sitzung vom 27. Mai 2014 hat sich der Nationalvorstand des OGBL insbesondere mit den Europawahlen befasst. Der OGBL macht sich große Sorgen über die Zugewinne der anti-europäischen Rechtsextremen in einer ganzen Reihe von europäischen Ländern, doch vor allem in Frankreich, im Vereinigten Königreich und in Dänemark, wo diese Parteien die Wahlen gewonnen haben. Sogar Deutschland wird zum ersten Mal einen Neonazi nach Straßburg schicken, das hat Symbolcharakter!

Der OGBL stellt ebenso fest, dass die Europäische Volkspartei (EVP), die Partei von Jean-Claude Juncker, um die 60 Sitze verloren hat, und dass innerhalb dieser Partei auch Parteien sind, die man als rechtsextrem bezeichnen kann, wie zum Beispiel die ungarische „Fidesz“ von Viktor Orban, die mehr als 50% der Stimmen bekommen hat. Man kann also insgesamt von einem Rutsch hin zur populistischen und ausländerfeindlichen Rechten sprechen. Dies ist zweifelsohne das Ergebnis der Politik eines Europäischen Rates, der von einer liberalen,

wenn nicht sogar einer neoliberalen Rechten dominiert wird, und einer mehrheitlich neoliberalen Europäischen Kommission, die sich in erster Linie für die Rendite des Kapitals einsetzt.

Für den OGBL ist es nicht wesentlich, wer Kommissionspräsident wird. Was zählt ist, welche Politik geführt wird. Weitermachen mit der Austeritätspolitik, mit der Liberalisierung und Privatisierung der öffentlichen Dienste, mit der Reduzierung der sozialen Absicherung, und damit, die Arbeitnehmer zwischen den verschiedenen Ländern gegeneinander auszuspielen, dies alles hätte in einer nahen Zukunft viel dramatischere Folgen als das, was am 25. Mai 2014 geschehen ist.

Zusammen mit der gesamten europäischen Gewerkschaftsbewegung vertritt der OGBL die Meinung, dass die wahre Herausforderung für Europa ist, den 26 Millionen Arbeitslosen eine Arbeit zu verschaffen. Die Europäische Union muss endlich den Bürger ins Zentrum des europäischen Projektes stellen. Die Europäische Union muss dafür sorgen, dass Sozial- und Human-



politik wichtiger sind als Wirtschafts- und Finanzpolitik. Die politischen Führungskräfte Europas müssen damit aufhören, sich ihre Politik von der mächtigen internationalen Kapitallobby diktieren zu lassen.

Die Gewerkschaftsbewegung ist davon überzeugt, dass Europa kurzfristig eine Politik führen muss, die entscheidend in die Richtung von nachhaltigem Wachstum und der Schaffung von Arbeitsplätzen geht. Sie muss sich unter anderem umgehend eine Strategie transnationaler Investitionen geben sowie eine gemeinsame Industrie-

politik und eine gemeinsame Energiepolitik auf den Weg bringen.

Um gegen diesen nationalistischen, ausländerfeindlichen und rückschrittlichen Trend vorzugehen, müssen die Länder noch enger zusammenarbeiten und sich auf gemeinsame Politiken verständigen, die neue Arbeitsplätze und neuen Wohlstand für die Bürger in allen EU-Staaten schaffen.

Élections européennes: l'analyse de l'OGBL

Lors de sa réunion du 27 mai 2014, le Comité national de l'OGBL a notamment analysé le résultat des élections européennes. L'OGBL est alarmé par la progression de l'extrême droite anti-européenne dans un grand nombre de pays et particulièrement en France, au Royaume-Uni et au Danemark, où ces formations sont arrivées en tête du scrutin. Même l'Allemagne envoie pour la première fois un néonazi à Strasbourg, tout un symbole!

L'OGBL constate aussi que le parti populaire européen (PPE), le parti de Jean-Claude Juncker, a perdu une soixantaine de sièges et contient lui aussi en son sein des partis que l'on devra qualifier d'extrême droite comme le Fidesz hongrois de Viktor Orban qui a raflé plus de 50% des suffrages. On peut donc parler, en général, d'un glissement marqué vers la droite populiste et xénophobe. Ceci est largement le résultat de la



politique menée par un Conseil européen dominé par la droite libérale, voire néolibérale, et une Commission européenne à majorité néolibérale surtout concernée par le rendement du capital.

Pour l'OGBL, le nom du nouveau président de la Commission européenne importe peu. Ce qui compte, c'est la politique qui sera menée. Continuer avec la politique d'austérité, de libéralisation et de privatisation des services publics, de démantèlement de la protection sociale, de mise en concurrence des travailleurs entre pays, aurait dans un avenir proche des conséquences autrement plus dramatiques que ce qui s'est passé le 25 mai 2014.

Avec le mouvement syndical européen, l'OGBL est d'avis que le véritable défi de l'Europe est de remettre ses 26 millions de chômeurs au travail. L'Union européenne doit enfin mettre le citoyen au centre du projet européen.

L'Union européenne doit faire en sorte que les politiques sociale et humaine priment sur les politiques économique et financière. Les leaders politiques européens doivent arrêter de se laisser dicter leur politique par le puissant lobby du capital international.

Le mouvement syndical est d'avis que l'Europe doit, à court terme, faire une politique résolument orientée vers la croissance durable et la création d'emplois. Elle doit notamment se doter rapidement d'une stratégie d'investissement transnationale, d'une politique commune en matière industrielle ainsi que d'une politique commune en matière d'énergie.

Pour contrer la tendance nationaliste, xénophobe et régressive, il faut que les pays travaillent davantage ensemble et mettent en place des politiques communes créatrices d'emplois et de richesses dont profitent l'ensemble des pays et des citoyens de l'UE.



Entrevue avec le ministre du Travail et de l'Emploi

Une délégation de l'OGBL conduite par André Roeltgen, secrétaire général, a été reçue par le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, le 5 juin pour un large échange de vues. L'entrevue a notamment porté sur plusieurs projets de loi en matière de politique de l'emploi dont ceux concernant la gestion des âges au sein des entreprises et celui concernant les critères de l'emploi approprié s'appliquant aux personnes au chômage. D'autres sujets, comme celui concernant le reclassement des salariés qui ne peuvent plus exercer leurs fonctions, celui concernant la cogestion dans les entreprises (délégations du personnel) ou encore celui relatif à la continuation du salaire en cas de maladie ont également été abordés.



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale

Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Le secrétariat social vous informe

Le jour de carence en cas d'incapacité de travail reste inacceptable pour l'OGBL!

Lors de l'émission «Background am Gespräich» diffusée sur les ondes d'RTL-Radio le 14 juin 2014, le président de la Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL), Robert Dennewald, n'a pas manqué de proposer la mise en place d'un jour de carence en cas d'incapacité de travail aux dépens des salariés. Moyen par lequel il entend combattre le soi-disant absentéisme abusif.

Selon lui le taux d'incapacité de travail ne cesserait de croître et constituerait des dépenses inutiles pour les employeurs et le système en soi. Il estime qu'avec l'introduction d'un jour de carence on pourrait faire une économie d'environ 100 millions d'euros. Par contre, jusqu'à ce jour, il n'a pas encore communiqué la base de calcul utilisée pour arriver à ce montant invraisemblable.

Surtout que le ministre Romain Schneider a souligné que l'absentéisme abusif ne coûterait pas 100 millions d'euros, mais au maximum, environ 53 millions d'euros.

L'OGBL ne peut pas accepter ces propos et tient à signaler que les dernières études menées par l'Observatoire de l'absentéisme ont révélé un taux d'incapacité de travail au Luxembourg inférieur à celui des pays voisins.

Par exemple en France (hors Alsace et Moselle), les trois premiers jours de l'arrêt pour cause de maladie ne sont pas remboursés par le système de la sécurité sociale et sont à charge des salariés (secteur privé et secteur public). Néanmoins, on doit constater que le taux d'incapacité de travail y est plus élevé qu'au Luxembourg. Donc, l'introduction des jours de carence n'est sûrement pas le moyen pour réduire le taux en question.

Selon le ministre Nicolas Schmit, le taux d'incapacité de travail n'a connu qu'une faible augmentation ces dernières années au Luxembourg. Il est passé de 3,25% en 2009 à 3,73% en 2013.

Par ailleurs, nous tenons à signaler que lors de la

présentation du décompte de l'assurance maladie – maternité de l'année 2013, l'administration de la CNS nous a fait remarquer que le nombre de jours d'incapacité de travail pour l'année 2013 a baissé par rapport au nombre de jours enregistrés pour l'année 2012. On peut donc en déduire que le taux d'incapacité de travail a baissé.

S'y ajoute qu'en analysant les chiffres, l'Observatoire de l'absentéisme a constaté qu'au Luxembourg le plus grand nombre d'absences constituent des incapacités de travail de longue durée et non pas de courte durée souvent liées au stress au travail, au mobbing, burn-out ou aux maladies psychosomatiques voire mentales.

Au lieu de pénaliser l'ensemble des salariés ne serait-il pas préférable d'améliorer les conditions de travail?

Et s'il existait des salariés qui essaient de profiter du régime de l'incapacité de travail, l'OGBL rappelle que les médecins ont une déontologie professionnelle qui ne leur permet pas d'établir des certificats médicaux de complaisance.

L'introduction d'un jour de carence ne serait donc ni la solution miracle, ni une solution acceptable pour l'OGBL!

En attendant que l'Observatoire de l'absentéisme publie – encore avant les vacances d'été – des chiffres actualisés, l'OGBL est déjà convaincu qu'ils confirmeront une tendance vers le bas.

Enfin, l'OGBL rappelle que lors de la grève générale du 9 octobre 1973, les salariés se sont mobilisés entre autres dans le but d'abolir les jours de carence en cas d'incapacité de travail. Par conséquent, laissons l'idée du jour de carence demeurer un vestige du passé.



Hubert Hollerich

Aviation Civile

Conflit Luxair

Les syndicats lancent une campagne de mobilisation auprès du personnel

Les syndicats OGBL, LCGB et NGL-SNEP ont démarré le 4 juillet une importante campagne de mobilisation auprès du personnel de Luxair en vue de préparer les salariés à d'éventuelles actions syndicales. Face à la position patronale visant une dégradation substantielle des conditions de travail et de rémunération actuelles ainsi que la suppression de plusieurs acquis sociaux, des actions semblent inévitables.

Les négociations de la convention collective de travail ont échoué et les syndicats ont saisi l'Office National de Conciliation en date du 19 juin 2014. Seule la direction Luxair est responsable pour l'échec des négociations.

Revendications patronales inacceptables

Les points litigieux se résument comme suit:

- La direction refuse une prolongation de l'actuelle convention collective telle que demandée par les syndicats. En revanche elle propose aux syndicats la signature d'un document qui prévoit que celui-ci «ne peut en aucun cas faire renaître une nouvelle convention collective de travail entre les parties».
- Elle insiste sur un gel complet des salaires à partir du 1^{er} janvier 2015 et cela pour une durée de 3 ans.
- La direction exige la suppression des grilles de salaires actuellement en vigueur et leur remplacement par un système d'évaluation. Le principe de «la sécurité d'abord!» (safety first!) n'est-il plus une priorité pour le management?
- Luxair exige des économies de 18 millions d'euros sur la masse salariale, alors qu'en juillet 2013, elle a signé un accord pour économiser 13 millions d'euros. Luxair ne respecte donc pas les accords signés entre parties.

Modèle luxembourgeois mis en cause

Face au résultat extrêmement positif réalisé en 2013 (bénéfice de 1,9 millions d'euros), les syndicats considèrent la position patronale comme étant complètement exagérée. Ce résultat positif n'a été possible que grâce aux nombreux efforts fournis par le personnel au cours des derniers mois.

Par sa manière d'agir, la direction met en cause l'existence de la convention collective de travail. Sa façon de mener un dialogue social constructif ne correspond plus au modèle luxembourgeois.

Appel au conseil d'administration

Les syndicats lancent un appel pressant au Conseil d'administration de Luxair qui s'est réuni le 4 juillet afin de demander de changer fondamentalement son attitude, sinon la paix sociale est sérieusement mise en cause.

Dans leur campagne de mobilisation, les syndicats demandent au personnel à se tenir prêt pour d'éventuelles actions qui vont probablement démarrer dans les prochains jours.

Konflikt Luxair

Gewerkschaften starten Mobilisierungskampagne beim Personal

Die Gewerkschaften OGBL, LCGB und NGL-SNEP haben am 4. Juli eine großangelegte Mobilisierungskampagne beim Luxair-Personal gestartet. Ziel ist es, das Personal auf eventuelle Gewerkschaftsaktionen vorzubereiten. Aufgrund der Arbeitgeberposition, scheinen Aktionen unausweichlich. Die Direktion möchte grundlegende Verschlechterungen bei den Arbeits- und Lohnbedingungen sowie die Abschaffung



sozialer Errungenschaften durchsetzen.

Nachdem die Verhandlungen zur Erneuerung des Kollektivvertrags gescheitert sind, befassten die Gewerkschaften das Nationale Schlichtungsamt am 19. Juni 2014 mit dem Streitfall. Einzig und allein die Luxair-Direktion ist für das Scheitern der Verhandlungen verantwortlich.

Forderungen der Direktion inakzeptabel

Die Differenzen zwischen Gewerkschaften und Direktion können wie folgt zusammengefasst werden:

- Die Direktion weigert sich kategorisch, den aktuellen Kollektivvertrag zu verlängern. Stattdessen verlangt sie von den Gewerkschaften die Unterschrift unter ein Dokument, das „ein Wiederaufleben des aktuellen Kollektivvertrags“ ausdrücklich ausklammert.
- Sie besteht auf ein vollständiges Einfrieren der Löhne ab dem 1. Januar 2015 für eine Dauer von 3 Jahren.
- Die Direktion verlangt die Abschaffung der aktuellen Lohn tabellen und will diese durch die Einführung eines Bewertungsystems ersetzen. Murks und Stress sind damit vorprogrammiert. Stellt das Prinzip „Sicherheit zuerst!“ (safety first!) keine Priorität mehr für das Management dar?
- Luxair verlangt Einsparungen in Höhe von 18 Millionen € auf der Lohnmasse, obwohl sie im Juli 2013 ein Abkommen mit den Gewerkschaften unterzeichnete, das Einsparungen von lediglich 13 Millionen € vorsieht. Luxair hält sich damit nicht an die Abmachung.

Luxemburger Modell gefährdet

Aufgrund des äußerst positiven



Une délégation du syndicat Aviation civile de l'OGBL a visité le mardi 10 juin le «Luxembourg Freeport (zone franche)». Le début des activités du Luxembourg Freeport est prévu pour le 17 septembre 2014. Le «handling» sera assuré, entre autres, par Luxair.

Resultats im Jahr 2013 (Gewinn von 1,9 Millionen €), betrachten die Gewerkschaften die Forderungen der Direktion als völlig übertrieben. Das positive Resultat konnte nur dank der Anstrengungen des Personals im Laufe der letzten Monate erzielt werden.

Mit ihrer Haltung gefährdet die Luxair-Direktion die Existenz eines neuen Kollektivvertrags. Ihre Vorgehensweise entspricht in keiner Weise mehr einem konstruktiven Sozialdialog gemäß dem Luxemburger Modell.

Appell an den Verwaltungsrat

Die Gewerkschaften richten einen dringenden Appell an den Luxair-Verwaltungsrat, der am 4. Juli zusammenkommt, und fordern eine

grundlegende Änderung der Firmenhaltung, ansonsten der soziale Frieden ernsthaft in Gefahr ist.

In ihrer Mobilisierungskampagne bereiten die Gewerkschaften das Personal auf eventuell bevorstehende Aktionen vor, die gegebenenfalls in den kommenden Tagen beginnen werden.

Lux-Airport

Les syndicats saisissent l'Office national de conciliation

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective applicable aux quelque 200 salariés de Lux-Airport s'étalent sur presque



deux ans. Lux-Airport est l'exploitant de l'aéroport et appartient à 100% à l'État luxembourgeois.

Après la demande de négociations des syndicats en septembre 2012, la direction n'a daigné répondre favorablement à cette demande qu'en mai 2013 pour fixer une première date de réunion. Par cette manière d'agir, la direction a montré qu'elle avait l'intention de faire traîner les négociations en longueur.

Quoique Lux-Airport ait réalisé un bénéfice de plus de 3,7 millions d'euros en 2012 et que, dû à une croissance considérable du nombre de passagers, les profits pour les années 2013 et 2014 vont certainement dépasser celui de 2012, la direction refuse catégoriquement d'accorder à son personnel une augmentation de salaire adéquate. OGBL et LCGB revendiquent une augmentation linéaire des salaires de 1% par année contractuelle.

Non à une période de référence de 6 mois!

En outre, la direction exige l'application d'une période de référence de 6 mois pour le calcul des heures de travail. Or, contrairement aux dispositions légales, elle n'est pas d'accord d'élaborer des plans d'organisation de travail sur 6 mois qui couvrent la période de référence exigée. Les syndicats et le personnel rejettent une période de référence de 6 mois qui signifierait pour eux la flexibilité totale du temps de travail. Par cette manière d'agir, le personnel de Lux-Airport devrait être disponible à la demande du patron.

Au cours des pourparlers, OGBL et LCGB ont fait de nombreuses concessions et déplorent d'autant plus l'attitude intransigeante de la direction qui, finalement, a mené à l'échec des négociations.

En date du 6 juin 2014, OGBL et LCGB ont décidé de saisir l'Office National de Conciliation.



Estelle Winter

**Services privés
de nettoyage,
d'hygiène et
d'environnement**

Secteur du Nettoyage:

Les actions se poursuivent

Après les réunions d'information, les piquets de protestations, les stands d'information dans différentes zones piétonnes et la manifestation en salle à Bonnevoie, le syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement de l'OGBL a organisé le vendredi, 27 juin 2014,

un grand rassemblement à Howald.

Sans nouvelles de la Fédération des entreprises du nettoyage depuis l'échec de la procédure de conciliation en septembre dernier, le syndicat avait appelé à manifester sur un site qui regroupe plusieurs entreprises du secteur dans le but de se faire enfin entendre.

Alors que la Fédération souhaite abolir tous les avantages extra-légaux contenus dans la convention collective et réduire le salaire/horaire dans le cadre des nouvelles embauches, le syndicat a rappelé le vendredi, 27 juin 2014, que le secteur se porte pourtant bien, que les entreprises continuent largement à embaucher et que les exigences patronales ne visent donc qu'à augmenter les marges de



bénéfices sur le dos des salariés.

L'OGBL revendique dans le cadre du renouvellement de la convention collective:

- une augmentation salariale linéaire de 1,5% en 2014, ainsi qu'en 2015 et en 2016
- une réduction de 10% de la flexibilité au niveau du travail à temps partiel
- une augmentation des congés légaux de l'ordre de trois jours et demi
- une amélioration des conditions d'octroi de la prime d'assiduité ainsi qu'une redistribution de celle-ci
- un salaire social minimum qualifié après dix ans de travail dans le secteur.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach

Nora Back

Finanzierung des Pflege- und Krankenhausesektors muss kollektivvertragliche Entwicklungen berücksichtigen

Auf Anfrage des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen des OGBL fand kürzlich eine Unterredung mit dem Minister für soziale Sicherheit Romain Schneider statt. Die Verantwortlichen des Syndikats haben zu den aktuellen Themen im Sektor Stellung bezogen und dem Minister die Hauptforderungen des Personals mitgeteilt.

Pflege- und Krankenhausesektor sind öffentliche und nicht kommerzielle Dienstleistungen

Was das Gehälterabkommen und die Reform beim öffentlichen Dienst anbelangt, so hat der OGBL den Minister auf das in den beiden Kollektivverträgen des Krankenhausesektors (FHL) und des Pflege- und Sozialwesens (SAS) verankerte Prinzip des Artikels 28 hingewiesen, dass sich die Gehälter und Arbeitsbedingungen gleichwertig zum öffentlichen Dienst zu entwickeln haben. Der OGBL fordert die Regierung somit auf, die Laufbahnreform sowie das Gehälterabkommen im öffentlichen Dienst nun zügig zur gesetzlichen Abstimmung im Parlament zu bringen. Besonders die Laufbahnreform wird in den vom Ministerium für soziale Sicherheit über Krankenversicherung und

Pflegeversicherung finanzierten Sektoren Auswirkungen haben, da diese mehrheitlich aus jenen betroffenen Berufen bestehen.

Des Weiteren hat der OGBL den Minister über den Stand der Verhandlungen in beiden Kollektivverträgen informiert. Es muss jetzt das finanzielle Volumen der Reform und des Gehälterabkommens berechnet, sowie die Konsequenzen für die beiden Kollektivverträge verhandelt werden. Der Minister informierte den OGBL darüber, dass die paritätische Kommission für den Pflege- und Sozialbereich, erst nach der Abstimmung der Reform und des Gehälterabkommens im Parlament einberufen wird um sich dieser Aufgabe anzunehmen.

Was die Berechnung der nötigen finanziellen Mittel für den FHL-Kollektivvertrag anbelangt, hat der OGBL darauf hingewiesen, dass die anstehende Gehälter- und Laufbahnreform unmittelbar in die Finanzierung des globalen Krankenhausbudgets, das zurzeit von der „Inspection générale de la Sécurité sociale“ (IGSS) berechnet wird, mit einbezogen werden muss. Der Minister für soziale Sicherheit hat bestätigt, dass dies keineswegs in Frage gestellt werde, und dass sich die IGSS an die Vorgaben des Gesetzes von 2010 zur Gesundheitsreform halten muss, das vorsieht,



dass den kollektivvertraglichen Entwicklungen im Krankenhausbudget Rechnung getragen wird.

Angekündigte Reformen: Pflegeversicherung und Fallpauschalen!

Bei der geplanten Reform der Pflegeversicherung teilte der Minister dem Syndikat Gesundheit und Sozialwesen mit, dass sich die Regierung im Moment noch in der Konsultierungsphase befindet. Die Beschäftigten dürfen bei dieser Reform nicht außer Acht gelassen werden, da sie direkt von den eventuell beschlossenen Maßnahmen betroffen sind. Bereits heute sind die Zeitvorgaben für die Pflegeakte zu knapp bemessen, was zu Engpässen, Qualitätsverlust für die Pflegeempfänger und erhöhtem Stress bei den Beschäftigten führt. Ein weiteres Problem sind die fehlenden Kontrollen bei der Kodierung der Pflegeakte. Der Minister versicherte dem OGBL, die Vertreter des Personals würden in den laufenden Konsultierungsprozess mit eingebunden.

Das letzte Thema der Unterredung war die im Regierungsprogramm angekündigte Finanzierung über Fallpauschalen im Krankenhaussektor. Der OGBL wies den Minister darauf hin, dass er seit Jahren aus vielen Gründen vor einem Fallpauschalensystem – Fixbeträge für die einzelnen Behandlungen – sowohl im Sinne des Patienten wie der Beschäftigten warnt.

Die Erfahrungen mit Fallpauschalen im Krankenhaussektor im nahen Ausland belegen eindeutige negative Konsequenzen, sowohl für die Beschäftigten in diesem Sektor als auch für die Qualität der Patientenbetreuung.

Für das Personal in diesem Sektor ist es unabdinglich, dass bei einem solchen Finanzierungsmodell eine ausreichende Personaldotation und die kollektivvertragliche Entwicklung

zeitgleich berücksichtigt werden.

Weiterhin drängt sich hier die Frage auf, ob sich das bestehende System der liberalen Medizin in Luxemburg mit dem Finanzierungsmodell über Fallpauschalen in Einklang bringen lässt.

Der Minister versicherte auch zu diesem Punkt dem OGBL gegenüber, dass eine solche Reform sicherlich nicht in diesem Jahr stattfinden wird und er den OGBL und seine Personalvertreter mit in die Reflexionsphase einbeziehen wird.

Abschließend teilen der Minister und der OGBL die Vorstellung, dass der Krankenhaus- und Pflegesektor öffentliche Dienstleistungen sind und es somit nicht zu einer Zweiklassenmedizin kommen darf. Es wurde vereinbart, sich regelmäßig über alle Themen politischer Aktualität die Auswirkungen auf die sozialen und beruflichen Interessen der Beschäftigten haben, auszutauschen.

Entrevue avec la ministre de la Famille

Une délégation du Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL, conduite par Nora Back, secrétaire centrale, a été reçue le 28 mai 2014 par la ministre de la Famille Corinne Cahen pour un

échange de vues sur les sujets d'actualité dans le secteur d'aides et de soins et le secteur social.

Les responsables de l'OGBL ont précisé dans le cadre d'une éventuelle réforme de la loi réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (ASFT) que le lien du secteur d'aides et de soins et le secteur social (SAS) avec la fonction publique est primordial pour ce secteur public et non marchand. En ce qui concerne le financement du secteur, l'OGBL se prononce contre des modèles de forfaitisation. Dans les secteurs qui sont déjà aujourd'hui financés par ce biais (le secteur du handicap et le secteur de l'Office national de l'enfance), ces modèles ont un impact négatif sur le niveau de qualité. La ministre a assuré que l'OGBL, en tant que première représentation des professionnels du secteur, sera impliqué dans les futures discussions autour d'une réforme de la loi ASFT.

En ce qui concerne l'accord salarial et la réforme de la fonction publique, l'OGBL a rappelé la nécessité de transposer les effets de celle-ci dans les conditions de travail et de salaire des salariés de la Convention collective SAS. Il importe de réunir aussi tôt que possible la commission paritaire prévue dans la loi ASFT, afin de



pouvoir chiffrer le volume financier global de cet accord auprès de la fonction publique. La ministre ne remet pas en cause le lien entre le secteur SAS et la fonction publique et a expliqué que le gouvernement est conscient de la complexité de cette réforme et des difficultés pour chiffrer le volume financier global.

Pourtant, le gouvernement veut attendre le vote du projet de loi dans la Chambre des députés avant de réunir la commission paritaire de la loi ASFT.

Les deux parties se sont mises d'accord à se revoir régulièrement à l'avenir, afin d'aborder les thèmes d'actualité politique dans le secteur qui touchent de près ou de loin aux intérêts sociaux et professionnels du personnel socio-éducatif.

L'entrevue a eu lieu dans une ambiance constructive et cordiale.

Secteur d'aide et de soins et
secteur social

Convention collective SAS: un moment décisif

La Commission tarifaire de l'OGBL en charge de la convention collective du secteur d'aide et de soins et du secteur social luxembourgeois (SAS) s'est réunie à la Maison du Peuple à Esch pour décider de la façon de procéder lors des prochaines négociations de la convention collective SAS.

Depuis des années, l'OGBL exige que plusieurs carrières socio-éducatives et de santé soient enfin ajustées et revalorisées par rapport à la durée d'études et aux importantes responsabilités de ces professions. Ces revalorisations sont enfin prévues dans le cadre de la réforme salariale et statutaire auprès de la fonction publique.

Puisqu'il est stipulé dans la convention collective SAS qu'elle doit évoluer de manière équivalente aux

conditions de travail et de salaire de la fonction publique, l'OGBL demande au gouvernement de tout faire afin que la réforme sur les carrières dans la fonction publique soit rapidement soumise au vote du Parlement.

Cette même revendication vaut également pour la mise en œuvre de l'accord salarial qui comprend une augmentation de la valeur du point indiciaire de 2,2% ainsi qu'une prime unique de 0,9%. Ces augmentations salariales doivent également faire partie intégrante des négociations de la convention collective SAS.

Parce qu'on doit s'attendre à un conflit lors de ces négociations, les quelque 100 délégués du secteur d'aide et de soins et du secteur social présents ont décidé que l'OGBL (en tant que syndicat majoritaire à 83% dans ce secteur depuis les élections sociales du mois de novembre dernier) prépare le personnel de tous les établissements à une éventuelle mobilisation syndicale. Une campagne d'information et de sensibilisation est déjà en cours.

Pflege- und Sozialsektor

SAS-Kollektivvertrag: Entscheidender Moment

Die für den Kollektivvertrag des luxemburgischen Pflege- und Sozialsektors (sektor d'aide et de soins et secteur social, SAS) zuständige Tarifkommission des OGBL hat in der Maison du Peuple in Esch getagt und die Marschroute für die anstehenden Verhandlungen des SAS-Kollektivvertrags festgelegt.

Seit Jahren fordert der OGBL, dass mehrere Laufbahnen der sozioedukativen und der Gesundheitsberufe endlich an die Studiendauer und an die hohe berufliche Verantwortung



dieser Berufe angepasst und aufgewertet werden. Diese Aufwertungen sind jetzt endlich im Rahmen der sogenannten Gehälterreform im öffentlichen Dienst geplant.

Weil im SAS-Kollektivvertrag geschrieben steht, dass er sich gleichwertig zu den Gehältergesetzen im öffentlichen Dienst Luxemburgs zu entwickeln hat, fordert der OGBL die Regierung auf, dass sie die Laufbahnreform im öffentlichen Dienst nun zügig zur gesetzlichen Abstimmung im Parlament voranbringt.

Dieselbe Forderung gilt auch für die legale Umsetzung des Gehälterabkommens, das eine Erhöhung des Punktwerts um 2,2%, sowie eine einmalige Prämie von 0,9% beinhaltet. Diese Lohnentwicklungen müssen ebenfalls integral in die Kollektivvertragsverhandlungen im SAS-Sektor einfließen.

Weil eine konfliktuelle Entwicklung der Verhandlungen nicht auszuschließen ist, haben die rund 100 anwesenden Personaldelegierten des Sozial- und Pflegesektors beschlossen, dass der federführende OGBL – seit den Sozialwahlen im vergangenen November repräsentiert der OGBL 83% des Personals des SAS-Bereichs – das Personal aller Betriebe auf eine eventuell notwendig werdende gewerkschaftliche Mobilisierung vorbereitet. Eine diesbezügliche Informations- und Sensibilisierungskampagne wird kurzfristig in die Wege geleitet.

CCT secteur hospitalier

Pécule de vacances et surprime

Chaque année, au 30 juin, tous les salariés sous contrat CCT-FHL bénéficient d'une allocation dite «pécule de vacances» et d'une «surprime». Cette année le pécule est de 96 points et la surprime est fixée à 71,401 points pour l'année 2014.

Au total le pécule de vacances et la surprime font $96 + 71,401 = 167,401$ points.

À la valeur du point indiciaire actuelle (18,0646€), ceci correspond à un **montant brut de 3024,03€**.

Chaque salarié reçoit autant de douzièmes du montant, qu'il a presté de mois entiers au cours de l'année 2013 auprès d'un (des) établissement(s) membre de la FHL.

Pour les cas où un salarié n'a pas eu le même taux d'occupation toute l'année, le taux moyen d'occupation sera utilisé pour proratiser le paiement du pécule de vacances.

PRMN 2015

La commission paritaire (FHL et Syndicats OGBL et LCGB) a fixé les périodes de références mensuelles nationales 2015 (PRMN 2015) comme suit:

Mois 2015	PRMN
Janvier	160
Février	152
Mars	168
Avril	160
Mai	146
Juin	168
Juillet	176
Août	166
Septembre	168
Octobre	168
Novembre	160
Décembre	161
Total	1953

Kollektivvertrag des Krankenhauswesens

Urlaubsgeld + Zusatzprämie

Jedes Jahr zum 30. Juni erhalten alle Arbeitnehmer, die unter einem Vertrag im Rahmen der CCT-FHL stehen, Urlaubsgeld sowie eine Zusatzprämie. Dieses Jahr beträgt das Urlaubsgeld 96 Punkte und die Zusatzprämie wurde auf 71,401 Punkte festgelegt.

Insgesamt ergibt dies $96+71,401 = 167,401$ Punkte, was beim aktuellen Punktwert (18,0646€), eine Brutto-prämie von 3024,03€ ausmacht.

Der Arbeitnehmer erhält soviel Zwölftel der Gesamtprämie wie er ganze Monate im Jahr 2013 bei einem Arbeitgeber der FHL gearbeitet hat.

Die Urlaubszulage wird dem durchschnittlichen jährlichen Beschäftigungsgrad (Vollzeit – Teilzeit) gemäß berechnet.

PRMN 2015

Die paritätische Kommission (FHL und die Gewerkschaften OGBL und LCGB) hat die monatlichen nationalen Referenzperioden 2015 (PRMN 2015) folgendermaßen festgelegt:

Monat 2015	PRMN
Januar	160
Februar	152
März	168
April	160
Mai	146
Juni	168
Juli	176
August	166
September	168
Oktober	168
November	160
Dezember	161
Total	1953

Wechsel an der Spitze des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen

Am 15. Mai 2014 fand die erste Sitzung der neu gewählten Syndikatsleitung des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen statt. Wie statutarisch vorgesehen wurde in dieser Sitzung der Präsident des Syndikats gewählt.

Der bisherige Präsident Marco Goelhausen hat sich nach 23 Jahren im Amt entschieden, nicht mehr für die kommenden Jahre zu kandidieren. Neben seinem Amt als Präsident des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen war Marco ebenfalls lange Jahre Präsident der Personaldelegation des Centre hospitalier Emile Mayrisch in Esch, wo er sich seit dem Anfang der achtziger Jahre in der Personaldelegation (damals noch des Hôpital Princesse Marie-Astrid) für die Interessen des Personals eingesetzt hat. Des Weiteren vertritt Marco unser Syndikat seit 2003 bei der Arbeitnehmerkammer, und ist Schöffe der Gemeinde Sassenheim.

Marco Goelhausen war seit der Gründung des Syndikats Gesundheit im Jahre 1991 dessen Präsident und hat die Fusion mit dem Syndikat Sozialwesen aktiv mitgestaltet. Die Syndikatsleitung und die Hauptamtlichen Sekretärinnen des Syndikats danken Marco im Namen des OGBL herzlichst für sein vorbildliches



gewerkschaftliches und menschliches Engagement über all die Jahre.

Wir sind ebenfalls froh ankündigen zu können, dass zukünftig Paul Becker, freigestellter Delegierter aus dem CHDN, in unserem Syndikat den Vorsitz hat.

Paul Becker arbeitet seit 1974 als „Aide-soignant“ im Centre hospitalier du Nord (CHDN), und setzt sich seit 1983 als Mitglied der Personaldelegation für die Interessen des Personals ein, seit 1996 als deren Präsident. Seit 2006 ist Paul freigestellter Delegierter für das CHDN. Paul ist ebenfalls seit 2008 Vertreter des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen in der Arbeitnehmerkammer.



Services publics

Christian Sikorski

Administration communale de Schiffflange

Il y a eu confusion en ce qui concerne le plan des congés d'été de cette année au sein du service nettoyage. La réorganisation prévue des plans de travail des salarié(e)s du service nettoyage a poussé la commune à envisager un gel des congés pour les vacances d'été.

Les délégués de l'OGBL ont immédiatement demandé une entrevue avec le Conseil communal et exigeaient de retirer cette mesure de gel des congés. Le Conseil communal a fait savoir aux délégués qu'il s'agissait ici d'un malentendu. Pour les salarié(e)s du service nettoyage, les dispositions concernant les vacances restent inchangées.

Post Luxembourg

Entrevue avec la nouvelle directrice du courrier

Le 8 mai, les délégués postaux se sont réunis en présence du secrétaire central du syndicat Services publics de l'OGBL avec la nouvelle directrice du courrier, Madame Hjoerdis Stahl.

La structure décisionnelle de la poste, perçue comme très lourde, a été abolie sous l'obligation de la libéralisation totale de la poste et à cause de la concurrence de plus en plus forte du libre marché dans les domaines télécommunication et finances, par le transfert des compétences sur les responsables des différents secteurs.

La poste s'attend du changement vers une structure de décision horizontale, qui délègue plus de pouvoirs et d'autonomie à ses différents secteurs d'activité, une plus grande efficacité, une plus grande capacité de réaction ainsi qu'un meilleur service client. La nouvelle directrice du courrier va également avoir plus de pouvoir en ce qui concerne la gestion du personnel.

Les salarié(e)s du Centre de tri à Bettembourg ont déjà remarqué que les choses avaient changé depuis l'arrivée de la nouvelle directrice. Le règlement au Centre de tri a été aussitôt modifié.

Il y a des injustices lors des engagements d'intérimaires. Ceux-ci ont été engagés dans les carrières les plus basses et gagnent injustement moins que les salarié(e)s équivalent(e)s.

Les surveillant(e)s au Centre de tri doivent également être classé(e)s dans la carrière qui correspond à leur niveau d'études.

Pour les livreurs de journaux une nette amélioration de leurs conditions de travail s'impose littéralement.

Les délégués de l'OGBL se défendent

également contre l'abolition insidieuse de la prime de compensation des salarié(e)s au service de distribution.

Gemeindeverwaltung Schifflingen

Unklarheiten gab es beim diesjährigen Sommerurlaubsplan im Reinigungsdienst. Die geplante Reorganisation der Arbeitspläne der Mitarbeiter/innen im Reinigungsdienst veranlasste die Gemeinde, eine Urlaubssperre für die Sommerferien zu erwägen.

Die OGBL-Delegierten beantragten umgehend eine Unterredung mit dem Schöffenrat und forderten die geplante Sommersperre für den Reinigungsdienst aufzuheben. Der Schöffenrat teilte den Delegierten mit, dass es sich hierbei um ein Missverständnis handele. Für die Mitarbeiter/innen im Reinigungsdienst gelten nach wie vor die üblichen Urlaubsbestimmungen.

Post Luxembourg

Unterredung mit der neuen Direktorin der Briefpost

Am 8. Mai trafen sich die Postdelegierten in Anwesenheit des Zentralsekretärs des Syndikats öffentliche Dienste des OGBL mit der neuen Direktorin der Briefpost, Frau Hjoerdis Stahl.



Die als schwerfällig empfundene Entscheidungsstruktur der Post-Gruppe wurde, unter dem Zwang der vollständigen Postliberalisierung und der verschärften Konkurrenz eines freien Marktes im Bereich Telekom und Finanzdienstleistungen, abgeschafft, indem Zuständigkeiten auf die Verantwortlichen der einzelnen Berufssparten übertragen wurden.

Vom Wechsel hin zur einer horizontalen Entscheidungsstruktur, die mehr Befugnisse und Autonomie an die verschiedenen Aktivitätsbereiche der Post abgibt, verspricht die Post-Gruppe sich eine erhöhte Effizienz, eine größere Reaktionsfähigkeit sowie eine bessere Kundenbetreuung. Die neue Direktorin der Briefpost wird auch ein mehr an Befugnissen in Sachen Personalverwaltung haben.

Dass unter der neuen Direktorin ein neuer Wind bläst, bekamen die Arbeitnehmer/innen des Centre de Tri in Bettemburg schon zu spüren. Prompt wurde eine restriktivere Geschäftsordnung im Centre de Tri angekündigt.

Ungerechtigkeiten gibt es bei den Einstellungen der Leihmitarbeiter/innen. Diese wurden in den untersten Laufbahnen eingestuft und verdienen ungerechterweise weniger als äquivalente Mitarbeiter/innen.

Die Aufseher/innen im Centre de Tri müssen ebenfalls in die, an ihre schulische Ausbildung angepassten, Laufbahnen aufgewertet werden.

Für die Zeitungsausträger drängt sich eine massive Verbesserung ihrer Arbeitsbedingungen förmlich auf.

Die OGBL-Delegierten im Centre de Tri wehren sich ebenfalls gegen eine schleichende Abschaffung der Kompensationsprämie für die Arbeitnehmer/innen im Verteilerdienst.



Frédéric Krier



Sonja Delli Zotti



Danièle Nieves

Éducation et Sciences

Le français maintenu en classes de 12^e et de 13^e du technicien commercial

Le SEW-OGBL a obtenu satisfaction sans être satisfait

Les propos du ministre Claude Meisch, annonçant que les modules de français seront maintenus dans les classes de 12^e et de 13^e du technicien commercial pourraient satisfaire le SEW, qui s'est très largement impliqué dans le débat sur la question, si cette annonce ne révélait pas un arrière-goût de trop peu.

Le ministre Meisch prétend qu'il s'agirait d'un simple malentendu qui aurait pu être évité «wann een éischer matenee geschwat hätt». Or depuis le mois d'avril, les responsables du service de la formation professionnelle ont refusé tout contact avec le SEW et n'ont pas réagi à leurs courriers. Depuis des lustres, les responsables de ce même service ne prennent pas en compte les critiques et propositions du SEW, alors que l'organisation chaotique et les résultats catastrophiques dans la formation professionnelle prouvent quotidiennement la justesse de nos analyses.

Il ne faut pas non plus oublier qu'avant la réforme, les techniciens

commerciaux bénéficiaient d'un cours de quatre heures de français pendant quatre années. La décision de «maintenir» un cours de français pendant deux heures en classe de 12^e et de 13^e, en prélevant deux leçons hebdomadaires sur un module de communication professionnelle, n'est en fait qu'une solution trouvée à la va-vite. Il s'agit d'un compromis dans l'urgence pour parer au plus pressé face au vent de fronde généralisé contre les mauvaises décisions qui s'accumulent.

Depuis longtemps, il ne suffit plus d'agencer quelques vis (un e puer Schrauwen ze dréien), mais il faut réformer la réforme de la formation professionnelle de fond en comble. Dans cette perspective, le SEW tient à rappeler ses principales revendications au niveau de la formation du Technicien (DT):

- sortir la formation du Technicien du régime de la formation professionnelle et la réintégrer dans le régime technique de l'EST,
- réintroduire des cours de mathématiques dans le cycle moyen du DT,
- renforcer l'apprentissage de la langue française dans la formation du DT commercial,
- abandonner le système des modules préparatoires pour pouvoir accéder aux études supérieures.

Le ministre Claude Meisch a la responsabilité de s'attaquer à ces problèmes et à tous les autres qui gangrènent la formation professionnelle. Le service de la formation professionnelle du MEN doit accepter une discussion sur le fond et il peut dans ce cas compter sur le soutien actif du SEW. Les élèves concernés méritent mieux que le sort qui leur est actuellement réservé et ils trouveront dans le SEW – comme par le passé – un ardent défenseur de leurs droits.



Signature de la convention collective du Lycée Vauban

Tout vient à point à qui sait attendre

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail des salariés du Lycée Vauban avaient commencé en 2011 et étaient languissantes jusqu'à la rentrée scolaire 2013/2014 lorsqu'une nouvelle commission de négociation patronale fut mise en place. Dès lors, les partenaires sociaux se sont donnés un nouveau rythme et une nouvelle approche de travail grâce auxquels il était possible de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties.

En date du 3 juillet 2014, le Lycée Vauban et l'OGBL ont signé une nouvelle convention collective pour les salariés de l'Association de Gestion Vauban, Lycée Français du Luxembourg, asbl.

Cette convention porte sur une période de 3 ans, allant du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2017, et comporte les avantages suivants:

- Mise en place d'une nouvelle grille de salaires unique et dynamique et augmentation de la bonification pour les années de travail antérieures à l'entrée en service

- Instauration d'un système d'organisation du temps de travail des enseignants permettant une présence accrue devant les élèves et en contre-partie une augmentation de salaire décente (instauration de coefficients applicables aux leçons d'enseignement – 2 et 2,4 – et rémunération des heures de présence en dehors des cours – 11,11% et 13,33% d'augmentation salariale)
- Mise en place d'un règlement d'horaire mobile pour le personnel non-enseignant
- Introduction d'un système d'accompagnement de carrière individualisé intégrant des mesures de partage d'expérience par des paires couplées avec des mesures de formation continue et fixation d'un budget formation annuel de minimum 1% de la masse salariale
- Simplification des catégories de personnel à trois statuts différents

En outre, la Convention Collective signée prévoit des améliorations qualitatives renforçant le dialogue social par la mise en place d'une commission paritaire et des mesures de prévention du harcèlement.

Le SEW/OGBL tient à remercier

toutes et tous ses anciens et nouveaux délégués du personnel pour leur engagement et leur persévérance. Ont participé aux négociations: Fabrice Guissart, Céline Cordier, Sabine Mellili, Maryse Cattaneo, Christophe Chopard, Eric Oswald, Sébastien Desjeunes, Jean-Marc Sutter et Danièle Niele en tant que porte-parole.

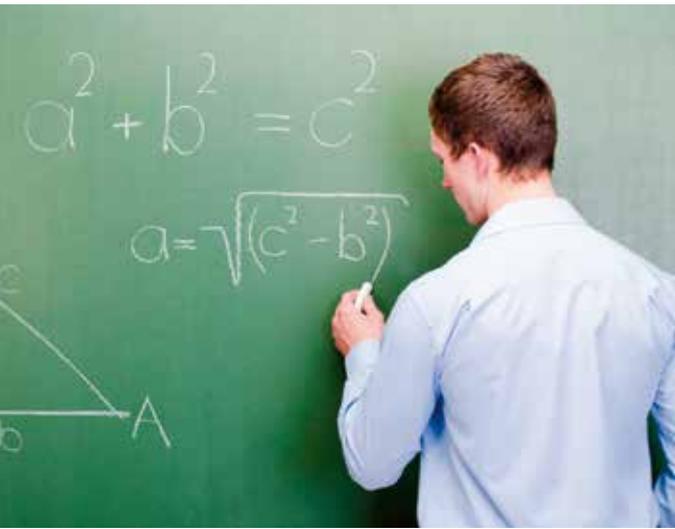
Pas de sacrifices supplémentaires pour financer la bureaucratiation de l'enseignement!

Le SEW/OGBL et l'APSS ont reçu une réponse à leur courrier aux ministres Dan Kersch et Claude Meisch au sujet de la transposition de la réforme de la Fonction publique et des mesures d'économie projetées.

Cette réponse ne nous satisfait nullement, puisqu'elle réitère l'attachement du gouvernement actuel à l'accord de l'ancien gouvernement avec les organisations sectorielles de la CGFP et qu'elle entend séparer cette discussion de celle des mesures d'économie envisagées, en violation de la promesse de nous impliquer dans les négociations au sujet de la réforme de la Fonction publique.

Or, d'une part, l'APSS et le SEW maintiennent leur refus de la gestion par objectifs dans l'enseignement, de l'évaluation proposée des enseignants et de la hiérarchisation des carrières enseignantes. N'empêche que, faute de données concrètes à ce sujet, le SEW et l'APSS aimeraient bien apprendre de vive voix en quoi pourraient consister les critères d'une évaluation objective des enseignants et quels pourraient donc être les fameux postes à responsabilités particulières.

D'autre part, le projet du ministre



Claude Meisch de réduire les salaires des enseignants par une augmentation du temps de travail (via la suppression de décharges) ne peut pas être déconnecté du dossier de la réforme de la Fonction publique. Fixer les conditions par un accord salarial et entamer dans la foulée une discussion sur le temps de travail rend à nos yeux cet accord caduc. En tout état de cause, l'APSS et le SEW ne pourront engager leurs membres à livrer des sacrifices supplémentaires et ce a fortiori si le seul objectif consiste à permettre de financer ainsi la gestion bureaucratique de l'enseignement, qui n'apporte aucune plus-value au travail des enseignants et aux apprentissages des élèves, mais engendre au contraire des coûts inutiles.

Par conséquent, le SEW/OGBL et l'APSS n'accepteront pas de dissocier la discussion sur l'accord salarial de celle sur des mesures d'économie éventuelles, mais ils continueront au contraire à revendiquer une discussion d'ensemble, et cela en présence de tous les syndicats impliqués.

Services et Energie



Carole Calmes

Pit Schreiner

Convention collective de travail du groupe Enovos

Une proposition patronale largement insuffisante

Au cours de la réunion du 1^{er} juillet 2014, la commission de négociation syndicale pour le renouvellement de la convention collective de travail du groupe Enovos a dû se rendre à l'évidence que les moyens de négociation sont aujourd'hui épuisés.

En effet, la dernière proposition patronale portant sur l'amélioration des conditions de rémunération est largement insuffisante et très éloignée des revendications des salariés. Au vu de son mandat, la commission de négociation se voit donc dans l'incapacité de l'accepter.

Du côté salarial, on déplore que cette proposition soit considérée par la direction comme étant sa toute dernière et qu'elle refuse donc de continuer à négocier une amélioration

des conditions de rémunérations des salariés tenant compte à la fois des bénéfices du groupe Enovos, du gel des barèmes depuis 2009 et des efforts et sacrifices que le personnel devra fournir prochainement lors de la mise en œuvre des projets de restructurations dans le cadre du «Fit for Future».

Dans ce contexte, nous rappelons que le groupe Enovos fait, année après année, un bénéfice de l'ordre de 100 millions d'euros, que les actionnaires touchent des dividendes d'environ 50 millions d'euros par an et que le comité des directeurs, qui participe certainement aussi aux résultats pour un montant tenu secret, ose déclarer que les salaires du personnel sont déjà trop élevés actuellement et qu'une augmentation des barèmes serait injustifiée.

Une assemblée plénière pour l'ensemble des salariés aura lieu dès la rentrée, début septembre 2014, de manière à ce que chacun soit informé sur les détails de la dernière proposition patronale et que les salariés puissent, tous ensemble, débattre et se prononcer sur la suite à donner à ce dossier.

En attendant, la commission de négociation invite encore une fois la direction à revoir sa position intransigeante en la matière.



6^e Conférence nationale de l'immigration 2014

Les immigrés approuvent le programme d'action 2014-2019

Plus de 60 délégués, représentant cinq comités régionaux, ont participé le 21 juin 2014 à Remich, à cette Conférence qui a approuvé le programme d'action pour les cinq prochaines années, en présence du ministre du Travail, de l'ambassadeur du Portugal, des représentants du mouvement associatif et des Commissions consultatives communales pour l'intégration.

Ce programme traite plusieurs sujets d'actualité en matière politique, économique et sociale.

(voir le document complet sur le site de l'OGBL/Département des Immigrés).

Nous avons adopté un slogan: «La politique au service du pays et des citoyens».

Nous souhaitons que le gouvernement, les députés, et les politiques n'oublient pas que les travailleurs immigrés forment une partie importante du pays et des citoyens.

La situation des immigrés n'est pas des meilleures. Partout, les travailleurs immigrés sont ceux qui exercent les professions les plus dures, qui ont les salaires les plus bas et les conditions de vie les plus difficiles. En temps de crise, ce sont eux qui sont les plus vulnérables.

Il y a ceux qui parlent, ceux qui prétendent avoir des idées, ceux qui agissent sans réfléchir, parfois de façon traitres. La réalité est pourtant simple: c'est l'OGBL qui, par tous les moyens, défend les droits résultants de notre modèle social contre la volonté de certains partis et de certains politiciens d'agir contre les travailleurs et les pensionnés.

Nous ne pouvons et nous ne voulons pas déposer les armes face au chômage, à la précarisation des relations de travail, au démantèlement des systèmes de protection sociale, à la délocalisation des entreprises, au dumping social et à la privatisation de services publics fondamentaux, comme l'eau, l'électricité et la santé, qui sont des biens de tous!

Les immigrés ont toujours été en première ligne pour défendre les droits de toutes et de tous, contre toute sorte de discrimination, sans distinction de nationalité ou de lieu de résidence.

Les immigrés sont souvent oubliés par la majeure partie des medias. Les radios, les télévisions, les journaux oublient délibérément ou non près de 50% de la population du pays. Ce n'est pas normal, c'est indigne et insupportable!

Nous avons des exigences à faire valoir:

Au sein de l'Union européenne nous constatons que le principe de la liberté de circulation des travailleurs n'a pas la même valeur que les principes de la libre circulation des capitaux ainsi que des marchandises et que la libre prestation de services. Depuis l'adhésion à l'UE du Portugal et de l'Espagne en 1986, le Département des Immigrés s'est toujours montré en désaccord avec les décisions du gouvernement d'utiliser et de prolonger au maximum la période transitoire en matière de libre circulation des travailleurs.

Cette décision n'a aucun fondement, ni démographique, ni économique. Il s'agit uniquement d'une décision idéologique, contraire à toute idée d'une Europe ouverte et solidaire. Nous invitons le gouvernement à abroger cette décision.



Sécurité sociale

Une bonne communication entre les administrations de la Sécurité sociale des différents États membres est un élément essentiel pour garantir les droits de tous ceux et de toutes celles qui exercent leur droit à la libre circulation.

Or, nous constatons malheureusement que cette communication reste encore déficiente et engendre d'énormes problèmes aux travailleurs et leurs familles, ainsi qu'aux pensionnés.

Les institutions de la sécurité sociale portugaise (Centro Nacional de Pensões) ne répondent pas ou répondent très tardivement aux demandes qui leur sont faites par la Caisse Nationale d'Assurance Pension (CNAP) du Luxembourg. Les directions des deux administrations doivent se réunir et trouver les solutions à ces retards récurrents.

Les accords bilatéraux en matière de sécurité sociale avec les pays d'origine des immigrés doivent être révisés, en particulier celui avec le Cap-Vert, afin de les adapter aux nouvelles réalités.

Heures supplémentaires

Le changement intervenu sur le régime des heures supplémentaires n'est pas profitable aux salariés. Le fait de ne pas cotiser pour la sécurité sociale est dangereux et provoque des pertes au niveau de l'indemnité de maladie et du montant de la pension. Nous insistons sur le fait que les heures supplémentaires soient prises en compte pour le calcul des pensions et pour le paiement des indemnités pécuniaires de maladie.

Horeca

Le secteur des hôtels, restaurants et cafés est en expansion constante. Les salaires par contre, restent faibles et les heures de travail réellement prestées dépassent largement les 40 heures par semaine. Un bon nombre d'entreprises du secteur occupent des salariés sans les déclarer à la sécurité sociale, sans payer des cotisations, sans payer des impôts. Le contrôle de l'ITM doit être renforcé, en particulier la nuit.

Invalidité et reclassement professionnel

En matière d'invalidité et de reclassement professionnel, il n'y a que des promesses.

L'indemnité d'attente prévue par la loi doit être limitée dans le temps (une année maximum) et reconduite en pension d'invalidité définitive.

Une bonne partie des demandeurs d'emploi ne sont pas qualifiés, en particulier les immigrés. Des cours de formation professionnelle doivent être prévus et élaborés afin de répondre aux besoins et caractéristiques personnelles de chaque demandeur d'emploi.

Logement: prix élevés, loyers exorbitants

Le logement est un problème majeur pour tous ceux qui arrivent au Luxembourg. Il y a peu de logements disponibles et les prix des loyers sont exagérés. Nous sommes d'avis qu'une réforme de la loi sur le bail à loyer s'impose pour limiter les montants des cautions et des garanties.



Le Fonds du Logement peut et doit construire plus de logements accessibles aux familles plus défavorisées.

Les prix des terrains doivent baisser par la mise à disposition de terrains appartenant à l'État et aux communes.

Accès à la nationalité

La loi de 2008 a permis à des milliers de personnes de devenir des ressortissants luxembourgeois.

Le temps de résidence pour pouvoir accéder à la nationalité doit revenir à cinq années. En tenant compte de leur ancienneté sur le territoire et de leur contribution à la création de la richesse, nous proposons d'inclure dans la loi une nouvelle disposition pour tous ceux et celles qui ont une période de résidence supérieure à 20 ans.

Droit de vote

Pour les élections européennes, seulement les ressortissants des pays membres peuvent voter.

Nous défendons un droit de vote basé sur la résidence (Je vis ici, je vote ici). Par conséquent, nous demandons que le droit de vote lors des élections européennes soit élargi aux ressortissants des pays tiers résidant légalement sur le territoire de l'UE.

Élections législatives

Depuis le Traité de Maastricht, le droit de vote des immigrés a été progressivement approfondi et élargi selon le principe de la résidence. Ce droit de vote basé sur la résidence permet d'élire et d'être éligible lors des élections sociales, communales et européennes.

Une véritable citoyenneté européenne implique néanmoins un développement de ce droit de vote à toutes les élections. Nous sommes d'avis qu'il faut briser le tabou du droit de vote national!

Actuellement les 60 députés sont élus par une minorité de la population active du pays. Plus de 70% des hommes et femmes qui travaillent, qui cotisent et



financent le système économique et social n'ont aucun mot à dire sur le choix des députés et par conséquent du gouvernement. Il est temps d'ouvrir un large débat public sur le droit de vote des non-luxembourgeois aux élections législatives: Droit d'élire, droit d'être éligible, conditions de son exercice, quels délais... etc.

La démocratie, la participation citoyenne, la cohésion sociale seront renforcées par un débat élargi et serein au sein de la Chambre des députés.

Eduardo Dias



Taina Bofferding
Responsable du
Département des Jeunes
de l'OGBL

L'OGBL-jeunes prend position sur la «garantie jeunes»

La France qui a lancé son programme «Garantie Jeunes» à la fin de l'année dernière, est le premier pays à prendre sa part du gâteau des six milliards d'euros débloqués par l'Union européenne afin de lutter contre le chômage des jeunes. L'OGBL-jeunes considère la Garantie pour la Jeunesse comme un appui pertinent visant à accompagner un jeune demandeur d'emploi vers une insertion durable dans la vie active. L'OGBL-jeunes se réjouit que la version luxembourgeoise soit bientôt sur les rails.

Pour l'OGBL-jeunes, la «Garantie Jeunes» ne peut être efficace que si elle se base sur certains principes:

1. elle doit viser tous les jeunes qui sont à la marge du marché du travail;
2. elle doit faire l'objet d'une intervention rapide et être proposée dans un délai de quatre mois;
3. dans ce contexte, il y a lieu de définir le terme «jeune» de manière large et d'étendre le droit à la «Garantie Jeunes» aux 25-30 ans;
4. elle doit comprendre une approche individualisée, car les jeunes ne forment pas un groupe homogène et elle doit offrir un éventail approprié de mesures et de services de qualité;
5. il faut également assurer une harmonisation de la validation des expériences professionnelles

acquises dans le cadre des programmes de la «Garantie Jeunes», ainsi qu'une reconnaissance des acquis non formels et informels;

6. il faut prévoir un bilan annuel et une évaluation qualitative pour suivre la mise en œuvre du plan;
7. ce dispositif doit être financé de manière adéquate.

Des emplois décents!

Pour l'OGBL-jeunes l'enjeu ne peut donc être simplement de réduire le nombre de chômeurs à court terme, mais aussi de lutter contre la précarité qui s'impose aux jeunes surtout lors de la période de transition vers la vie active. L'OGBL-jeunes ne se contente pas du fait que des moyens soient mis dans la formation et l'accompagnement social mais également dans la création d'emplois. Ainsi, les entreprises doivent être rappelées à leur responsabilité de non seulement prendre des jeunes en apprentissage mais elles doivent aussi être incitées à offrir un emploi à durée indéterminée (CDI) aux jeunes au terme de leur formation.

Une vraie garantie pour la jeunesse doit déboucher sur des emplois décents et de qualité pour tous les jeunes. L'emploi des jeunes est un grand défi national. L'avenir de notre pays en dépend!



Rock your future

Am 4. Juli lud die OGBL-Sektion Munneref-Duehlem in Zusammenarbeit mit der Jugendabteilung zu einer Veranstaltung in die Jugendherberge in Remerschen ein.

Neben Informationsständen zur Ausbildung und Berufswelt, wurde den Gästen Konzerte von luxemburgischen Musikgruppen angeboten mit „All the Way Down“, „Thoughts of the 4“, „Tuys“, und „Weakonstruktion“.



Die OGBL-Jugend nimmt Stellung zur Jugendgarantie

Frankreich, das sein Programm zur Jugendgarantie Ende vergangenen Jahres eingeführt hat, ist das erste Land, das seinen Anteil an den sechs Milliarden Euro, die die EU für den Kampf gegen die Jugendarbeitslosigkeit zur Verfügung gestellt hat, in Anspruch nimmt. Die OGBL-Jugend betrachtet die Jugendgarantie als wertvolle Unterstützung, die einen jungen Arbeitssuchenden in seiner langfristigen Integration in das Arbeitsleben begleitet. Die OGBL-Jugend freut sich darüber, dass dieses Instrument auch in Luxemburg demnächst eingeführt wird.

Für die OGBL-Jugend kann die Jugendgarantie nur effizient sein, wenn sie auf verschiedenen Prinzipien beruht:

1. Sie muss sämtliche Jugendlichen miteinbeziehen, die sich am Rande des Arbeitsmarkts befinden.
2. Sie muss schnell zum Einsatz kommen und muss innerhalb von vier Monaten wirken.
3. In diesem Zusammenhang sollte der Begriff „Jugendliche/r“ etwas breiter definiert und das Recht auf die Jugendgarantie auf die 25- bis 30-Jährigen ausgedehnt werden.
4. Sie muss an jeden einzelnen Fall angepasst werden, denn die Jugendlichen sind keine einheitliche Gruppe. Sie muss auch eine ganze Reihe von passenden Maßnahmen und Qualitätsdienstleistungen ermöglichen.

5. Darüber hinaus sollte die Anerkennung erworbener beruflicher Kompetenzen sowie nicht formaler und informeller Errungenschaften im Rahmen der Jugendgarantie harmonisiert werden.
6. Eine Jahresbilanz muss gezogen und eine qualitätsbezogene Auswertung durchgeführt werden, um die Umsetzung des Plans zu verfolgen.
7. Dieses Instrument muss ausreichend finanziert werden.

Gute Arbeitsplätze!

Für die OGBL-Jugend darf es nicht nur darum gehen, die Zahl der Arbeitslosen zu reduzieren, sondern es muss auch etwas gegen die Unsicherheit unternommen werden, mit der die Jugendlichen vorwiegend in der Übergangsperiode in die Arbeitswelt konfrontiert sind. Der OGBL-Jugend reicht es nicht, dass Geld in die Ausbildung und die soziale Begleitung investiert wird, sondern es sollten auch Arbeitsplätze geschaffen werden. So sollen die Unternehmen an ihre Verantwortung erinnert werden, nicht nur Jugendliche in die Lehre zu nehmen, sondern sie sollten auch dazu angeregt werden, den Jugendlichen nach ihrer Lehre einen unbefristeten Arbeitsvertrag (CDI) anzubieten.

Eine wahre Jugendgarantie muss gute Arbeitsplätze für alle Jugendlichen zum Ziel haben. Die Jugendbeschäftigung ist eine große nationale Herausforderung. Die Zukunft unseres Landes ist davon abhängig!



Attention membres OGBL!

Si vous avez changé d'adresse, nous vous prions de nous la communiquer dès que possible. Merci d'avance!

OGBL Service Gestion des membres
 31, avenue Grande-Duchesse Charlotte
 L-3441 Dudelange
 Tél. 51 50 05-555 – Fax 51 50 05-282
 E-mail: affiliation@ogbl.lu
 ou bien sur internet: www.ogbl.lu

Achtung OGBL-Mitglieder!

Falls Sie Ihren Wohnsitz geändert haben, teilen Sie uns die neue Anschrift bitte umgehend mit.

OGBL Mitgliederdienst
 31, avenue Grande-Duchesse Charlotte
 L-3441 Dudelange
 Tel. 51 50 05-555 – Fax 51 50 05-282
 E-Mail: affiliation@ogbl.lu
 oder über die OGBL-Webseite: www.ogbl.lu

L'OGBL s'est engagé avec succès pour les apprentis!

En automne dernier, l'OGBL s'était adressé dans un courrier officiel au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour signaler que quelques jeunes avaient des difficultés à trouver une place d'apprenti, à cause du passage de l'ancien au nouveau système (CATP-DAP). Finalement des communes et administrations publiques ont été chargées d'assurer la formation pratique des apprentis dans le cadre d'une «convention de formation».

Ces mêmes apprentis ont toutefois dû se rendre compte que les deux derniers mois de leur formation ne pouvaient pas être indemnisés suite à la suppression du poste budgétaire y relatif. Non seulement, ils ne savaient pas exactement à quel moment ils allaient percevoir leurs derniers salaires, mais en plus, ils subissaient des pertes financières à hauteur de 60% par rapport au montant qui avait été fixé par le règlement grand-ducal

établissant des indemnités pour toutes les professions.

Suite à un récent courrier de la directrice adjointe à la formation professionnelle, l'OGBL se félicite que le budget nécessaire a été accordé pour indemniser les deux derniers mois de la formation des apprentis en 2013 et que les «conventions de formation» seront remplacées par des «contrats d'apprentissage réguliers», ce qui signifie que ces apprentis recevront également de manière rétroactive la différence de leur indemnité, soit les 40% manquants.

L'OGBL rappelle dans ce contexte que l'apprentissage est un des meilleurs moyens pour l'insertion des jeunes dans la vie active et une garantie pour l'avenir des entreprises, qui ont d'ailleurs la responsabilité d'offrir suffisamment de postes d'apprentissage, des revenus acceptables ainsi qu'une protection sociale.

Der OGBL hat sich mit Erfolg für die Lehrlinge eingesetzt!

Vergangenen Herbst hatte sich der OGBL in einem offiziellen Schreiben an das Unterrichtsministerium gewendet, um darauf aufmerksam zu machen, dass einige Jugendliche Schwierigkeiten hatten, eine Lehrstelle zu finden, und das wegen des Übergangs vom alten zum neuen System (CATP-DAP). Schließlich wurden Gemeinden und Öffentliche Verwaltungen damit beauftragt, die praktische Ausbildung der Lehrlinge im Rahmen einer „Ausbildungsvereinbarung“ zu gewährleisten.

Die gleichen Lehrlinge mussten feststellen, dass die beiden letzten Monate ihrer Ausbildung nicht vergütet werden konnten, da das Budget hierfür gestrichen worden war. Nicht genug damit, dass sie nicht wussten, wann genau sie ihre letzte Vergütung bekommen würden, sondern sie mussten auch noch finanzielle Einbußen in Höhe von 60% in Kauf nehmen, im Vergleich zu der Summe, die ihnen durch das großherzogliche Reglement, das die Vergütungen sämtlicher Berufe festgelegt hat, zustehen würde.

Nach einem kürzlich erhaltenen Brief von der stellvertretenden Direktorin der Berufsausbildung, freut sich der OGBL darüber, dass das erforderliche Budget zur

Vergütung der zwei letzten Monate der Ausbildung der Lehrlinge im Jahr 2013 bewilligt wurde, und dass die „Ausbildungsverträge“ durch reguläre „Lehrverträge“ ersetzt werden. Dies bedeutet, dass diese Lehrlinge ebenfalls rückwirkend den Unterschied zu ihrer Vergütung, also die 40%, die ihnen fehlen, erhalten werden.

In diesem Kontext erinnert der OGBL daran, dass die Lehre eine der besten Möglichkeiten ist, die jungen Menschen ins Arbeitsleben einzugliedern, und auch eine Garantie für die Zukunft der Unternehmen ist, die eigentlich die Verantwortung tragen, genügend Lehrstellen sowie annehmbare Einkommen und eine soziale Absicherung zu garantieren.



OGBL-Pensioniertenabteilung

Tagesresolution der Studienkonferenz vom 30. Mai 2014

Anlässlich seiner Studientagung vom 30. Mai 2014 im Bildungszentrum der Arbeitnehmerkammer in Remich (CEFOS) befasste sich die Pensioniertenabteilung des OGBL mit der aktuellen wirtschaftlichen und sozialen Lage in Luxemburg.

Insbesondere setzte sich die Pensioniertenabteilung des OGBL mit folgenden Themen auseinander:

Pflegeversicherung

Die OGBL-Pensioniertenabteilung begrüßt, dass die Regierung im Laufe dieses Jahres die Pflegeversicherung zu reformieren gedenkt.

In diesem Zusammenhang fordert die Pensioniertenabteilung, dass:

- die Sozialpartner in die Diskussionen über diese Reform miteinbezogen werden;
- der Staat wieder mindestens 45% zu den Einnahmen der Pflegeversicherung beiträgt;
- der Leistungskatalog der Pflegeversicherung so überarbeitet und ausgebaut wird, dass er den heutigen Ansprüchen der Versicherten gerecht wird;
- der Versicherte im Vordergrund steht, was nur möglich ist durch Einführung von Qualitätskontrollen der Leistungen und Leistungserbringer.

Die Sozialpolitik und Sozialversicherung insbesondere die Pflegeversicherung sollte so reformiert werden, dass es den Versicherten ermöglicht ihren Lebensabend im Einklang mit ihrem Gesundheitszustand bestmöglich zu gestalten.

Gesundheitswesen

Die OGBL-Pensioniertenabteilung nimmt zur Kenntnis, dass im Gegensatz zu den vorherigen Prognosen die finanzielle Lage der nationalen Gesundheitskasse sich positiv entwickelt hat aufgrund der höheren Beteiligungen der Patienten.

Die OGBL-Pensioniertenabteilung ist sich jedoch bewusst, dass der CNS in den kommenden Jahren noch größere Ausgaben bevorstehen.

Nichtsdestotrotz fordert die Pensioniertenabteilung des OGBL, beruhend auf dem Solidaritätsprinzip, die Aufhebung der aktuellen Beitragsgrenze (5x Mindestlohn) zur Absicherung der Finanzlage der CNS.

Diese Maßnahme würde zu zusätzlichen Einnahmen führen, die dazu dienen könnten den Leistungskatalog zu verbessern sowie neue Leistungen im Bereich der Zahnprothetik und Alternativmedizin unter anderen anzubieten.

Die OGBL-Pensioniertenabteilung zeigt sich entsetzt über die aktuellen Zustände in den Notaufnahmen und fordert die Politik auf, die erforderlichen Maßnahmen zu ergreifen.

Des Weiteren ist die OGBL-Pensioniertenabteilung der Meinung, dass eine qualitative Medizin durch ein transparentes und effizientes Einsetzen der Mittel sowie die Einführung von Qualitätskontrollen gewährleistet werden könnte. Der Aufschlag der Ärztehonorare bei Belegung von Erstklasse-Zimmern ist nicht gerechtfertigt.

Die Pensioniertenabteilung des OGBL setzt sich ein für den Erhalt sowie die Verbesserung unseres Gesundheitswesens und wehrt sich mit allen Mitteln gegen jegliche Form von Zwei-Klassensystem. Der Zugang zu einer vollwertigen Medizin sollte für jeden ob reich oder arm, garantiert sein.

Pensionswesen

Bezugnehmend auf die Pensionsreform, die am 1. Januar 2013 in Kraft getreten ist und nach Analyse der Finanzlage der Pensionskasse fordert die Pensioniertenabteilung:

- die Rücknahme der Verschlechterung des





Rentenajustement-Modus, die in dieser Reform festgeschrieben wurde;

- dass die noch ausstehende Anpassung der Renten (1,7%-0,3%) an die Lohnentwicklung rückwirkend erfolgt;
- ebenfalls den Erhalt der bescheidenen Jahresendprämie (Prime de fin d'année), die fälschlicherweise noch immer als 13. Monat betrachtet wird.

Im Falle einer Verschlechterung der Finanzlage der Pensionskasse ist die Pensioniertenabteilung bereit, über alternative Finanzierungsmöglichkeiten nachzudenken.

Sie ruft die europäischen Abgeordneten auf, sich mit allen ihnen verfügbaren Mitteln gegen die Initiativen der EU-Kommission zur Wehr zu setzen, die den Abbau der öffentlichen Pensionssysteme zugunsten der privaten Versicherungsanbieter bevorzugen. Diese Richtlinien haben zum Zweck die Regierungen sowie die Arbeitgeber aus ihrer Verantwortung gegenüber den Pensionierten

zu entlassen und durch minimale Pensionsleistungen der öffentlichen Pensionskassen Ersparnisse im Staatshaushalt und bei den Arbeitgebern zu ermöglichen.

Folglich würde dies zum Abbau der aktuellen Pensionssysteme führen, die auf der intergenerationellen Solidarität beruhen, und die Einführung von privaten Pensionssystemen fördern, mit den damit verbundenen Risiken. Die Zusatzrentensysteme ermöglichen den Bevölkerungsgruppen mit niedrigem Einkommen keine vollwertige Absicherung im Alter.

Anpassung an die Preisentwicklung (Index)

Die OGBL-Pensioniertenabteilung unterstützt weiterhin den OGBL in seinem Kampf für die Wiedereinführung der integralen Indexanpassung, damit die Kaufkraft garantiert bleibt.

Internationale Politik

Die OGBL-Pensioniertenabteilung unterstützt die Forderung des OGBL, die Verhandlungen über die TTIP (Freihandelsabkommen EU-USA) sofort zu stoppen.

Die OGBL-Pensioniertenabteilung unterstützt die internationale Gewerkschaftspolitik des OGBL und des internationalen Gewerkschaftsbundes, Spannungen nicht gewalttätig sondern diplomatisch zu lösen.



Personnes âgées

L'OGBL a rencontré la ministre de la Famille

Une délégation du département des pensionnés de l'OGBL conduite par Carlos Pereira, membre du bureau exécutif, a été reçue le 17 juin 2014 par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, pour un échange de vues sur le programme gouvernemental en matière de politique pour les personnes âgées.

Carlos Pereira a salué la volonté du gouvernement de mettre un accent sur la création de logements adaptés aux besoins spécifiques des personnes âgées et intégrés à des concepts urbanistiques. Ceci afin d'éviter la constitution de «ghettos». L'OGBL partage également la volonté du gouvernement d'instaurer un contrôle de la qualité des maisons de retraite et de soins.

Concernant le nombre de lits disponibles en milieu stationnaire qui ne devrait pas augmenter dans les prochaines années, la ministre a expliqué que la demande réelle aurait stagné au cours de la dernière décennie, légitimant ainsi la décision du gouvernement de simplement maintenir les effectifs actuels. Selon la ministre, les personnes âgées intégreraient de plus en plus tard des institutions gériatriques par rapport à il y a encore dix ans. Un phénomène ayant évidemment un effet sur la demande.

L'OGBL a également fait part de ses préoccupations quant à d'éventuelles augmentations tarifaires au sein des maisons de retraite et de soins comme cela a été



le cas dans un passé encore récent. La ministre s'est engagée dans ce contexte à ce qu'il n'y ait pas d'augmentations tarifaires à l'avenir qui ne soient justifiées.

L'échange a ensuite longuement porté sur l'intégration des personnes âgées de nationalité étrangère résidant au Luxembourg. La ministre a souligné que cette population était largement sous-représentée au sein des institutions gériatriques ainsi que des associations de personnes âgées. Constatant à ce niveau un véritable «déficit», l'OGBL et la ministre ont tous deux évoqué l'idée de mener à terme une réflexion approfondie sur ce sujet en y associant tous les acteurs concernés.

Enfin, Carlos Pereira a interpellé la ministre sur le manque de moyens alloués au Conseil supérieur des personnes âgées ainsi que sur son fonctionnement actuel qui serait encore largement perfectible. Des considérations auxquelles la ministre a porté une grande attention.

L'entrevue s'est déroulée dans un climat constructif marqué par un esprit d'ouverture.

Die deutsche Fassung dieses Artikels befindet sich auf der OGBL-Webseite www.ogbl.lu/de/ hier: Abteilungen, Pensioniertenabteilung.



photo: elysis

Le DTH reçu par les ministres Schmit et Cahen pour un échange de vues

Une délégation du département des travailleurs handicapés de l'OGBL, composée entre autres par Ronny Wagner, président du département, Joël Delvaux, secrétaire syndical et conduite par Carlos Pereira, membre du bureau exécutif, a été reçue le jeudi, 3 juillet 2014, par le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Nicolas Schmit, ainsi que par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, pour un échange de vues sur la politique gouvernementale en matière d'emploi des personnes handicapées.

L'OGBL et les ministres partagent le constat qu'il existe actuellement toujours une certaine frilosité des employeurs à embaucher des travailleurs handicapés qui pourtant, comme le prouve l'expérience, sont tout aussi aptes à occuper certains postes que des personnes ne souffrant pas d'un handicap. Outre les initiatives de type «bonnes pratiques» que le gouvernement a déjà entreprises et compte répéter en vue de sensibiliser les milieux patronaux, l'OGBL a attiré l'attention sur la nécessité d'associer plus étroitement les employeurs à cette politique d'intégration des personnes handicapées sur le marché de l'emploi. Le ministre du Travail s'est montré très réceptif à la proposition de l'OGBL, soulignant que les employeurs, de surcroît, ignorent vraisemblablement dans un grand nombre de cas, de

quels avantages ils peuvent concrètement bénéficier en employant un travailleur handicapé dans leur entreprise. Une campagne ciblée d'information et de sensibilisation pourrait ici s'avérer des plus utiles.

L'OGBL a également tenu à attirer l'attention sur la nécessité de mettre l'accent sur la sensibilisation des salariés, qui en tant que collègues de travailleurs handicapés, peuvent parfois également entretenir un certain nombre de préjugés, voire de la jalousie à l'égard de ces derniers en raison de dispositions particulières dont ils peuvent, à juste titre, bénéficier. Des phénomènes qui peuvent conduire à des discriminations sur le lieu de travail qu'il faut absolument combattre.

Concernant l'encadrement des personnes handicapées, au sein d'«ateliers protégés» ou dans le cadre de structures d'accompagnement, l'OGBL et les ministres ont estimé qu'il fallait viser davantage de cohérence au niveau de la coordination de ces structures.

Enfin, a également été abordée la question de la reconnaissance des qualifications des salariés orientés en «milieux protégés». Si ce point soulève un certain nombre de questions, le ministre du Travail a toutefois tenu à souligner qu'un salarié, handicapé ou non, devait être rémunéré à hauteur de ses qualifications.



IGB-Weltkongress

Sharan Burrow als Generalsekretärin wiedergewählt

Der 3. IGB-Weltkongress ging in Berlin mit der Wiederwahl von Sharan Burrow als Generalsekretärin der 170 Millionen Mitglieder zählenden Bewegung zu Ende.

Auf dem Kongress sprachen neben dem deutschen Außenminister Frank-Walter Steinmeier, ILO-Generaldirektor Guy Ryder und Gordon Brown, dem UN-Sonderbeauftragten für Bildung, auch Fußballspieler, Taxifahrer und Hausangestellte.

Zum Abschluss des Weltkongresses haben sich die Gewerkschaften verpflichtet:

- In den nächsten vier Jahren über 27 Millionen neue Mitglieder zu organisieren,
- Moderne Sklaverei zu beenden, angefangen mit Katar,
- Sich für einen Mindestlohn stark zu machen, von dem die Beschäftigten in Würde leben können, und den Teufelskreis der Hungerlöhne in den Lieferketten globaler Konzerne zu beenden,
- Beim Klimagipfel in Paris ein ehrgeiziges Klimaschutzabkommen zu fordern.

Die vom IGB-Weltkongress verabschiedete Erklärung geht mit drei Aktionsrahmen einher – Gewerkschaftswachstum, Förderung der Rechte und nachhaltige Arbeitsplätze – die das Arbeitsprogramm des IGB für die kommenden vier Jahre darlegen.

„Die arbeitenden Menschen in aller Welt haben uns vor diesem Kongress eine Agenda mitgegeben. Sie wollten sichere Arbeitsplätze und einen menschenwürdigen Mindestlohn. Sie wollten die Macht der Konzerne eindämmen. Sie wollten ein Mitspracherecht.

Wir haben unsere Erfahrungen ausgetauscht und zusammengearbeitet, um einen Plan zu entwickeln, mit dem wir die Welt zum Besseren verändern können.

Wir werden dafür sorgen, dass die Regierungen den Mut aufbringen, für die arbeitenden Menschen einzutreten. Wir wissen, dass Politik ohne eine Agenda, Ambitionen auf dem Arbeitsmarkt ohne starke ArbeitnehmerInnen nicht funktioniert. Wir wollen eine Agenda mit politischen Maßnahmen, und wir wollen, dass starke ArbeitnehmerInnen menschenwürdige Löhne, Sozialschutz und alles, wofür wir stehen, erreichen.

Vor uns liegt eine große Aufgabe, aber wir werden den erwerbstätigen Menschen mehr Macht verschaffen und in den nächsten vier Jahren 27 Millionen neue Mitglieder für unsere globale Bewegung gewinnen. Wir

werden dafür sorgen, dass das Arbeitnehmerkapital dazu dient, unsere Agenda voranzubringen und nicht die der Großkonzerne und Finanzriesen. Und wir werden nie wegsehen, wenn die Arbeitnehmerrechte angegriffen werden.

Wir haben eine ehrgeizige Agenda beschlossen, aber gemeinsam, in Zusammenarbeit auf lokaler und globaler Ebene, werden wir es schaffen“, erklärte IGB-Generalsekretärin Sharan Burrow.

Es wurden Dringlichkeitsentscheidungen zur Türkei, wo bei dem Grubenunglück in Soma 301 Bergleute getötet wurden, verabschiedet.

Der Kongress hat zudem eine Deeskalation des Konfliktes in der Ukraine gefordert.

Bei der Tagung des IGB-Vorstandes unmittelbar nach dem Kongress wurde João Antonio Felicio von der brasilianischen CUT zum neuen Präsidenten des IGB gewählt.

Maria Fernanda Carvalho Francisco von der UNTA-CS (Angola) wurde zur stellvertretenden IGB-Präsidentin und Karl-Petter Thorwaldsson von der LO-Schweden wurde zum stellvertretenden IGB-Präsidenten gewählt.

Jaap Wienen und Wellington Chibebe wurden als stellvertretende IGB-Generalsekretäre im Amt bestätigt.

Der Vorstand hat zudem eine neue subregionale Struktur für die arabische Welt eingerichtet.

Präsident João Felicio nahm im Namen der brasilianischen IGB-Mitgliedsorganisationen und als Zeichen der Solidarität mit den vielen Gastarbeitern, die in Katar ausgebeutet werden, ein von den Kongressdelegierten unterschriebenes Spruchband entgegen, mit dem die FIFA aufgefordert wird, neu über den Austragungsort der Fußball-WM 2022 abstimmen zu lassen.

Der nächste IGB-Weltkongress findet 2018 statt.

Luxemburg war auf dem Kongress vertreten durch Jean-Claude Reding, OGBL-Präsident, André Roeltgen, OGBL-Generalsekretär, Véronique Eischen, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands des OGBL sowie Guy Greivelding, Präsident der FNCTFEL (Landesverband)



Congrès mondial de la CSI

Sharan Burrow réélue secrétaire générale de la CSI



Le 3^e Congrès mondial de la CSI s'est achevé aujourd'hui à Berlin avec la réélection de Sharan Burrow en tant que secrétaire générale du mouvement syndical, fort de 170 millions de membres.

Des joueurs de football, des chauffeurs de taxi et des travailleurs domestiques, mais aussi Frank-Walter Steinmeier (ministre

allemand des Affaires étrangères), Guy Ryder (directeur général de l'OIT) et Gordon Brown (envoyé spécial des Nations Unies pour l'éducation) se sont adressés aux participants du Congrès.

Lors de sa clôture, les syndicats se sont engagés à :

- organiser plus de 27 millions de nouveaux membres pendant les quatre années à venir
- mettre un terme à l'esclavage moderne, notamment au Qatar,
- soutenir un salaire minimum permettant aux salariés de vivre dignement et pour en finir avec les salaires de misère le long des chaînes d'approvisionnement des entreprises mondiales,
- exiger un accord ambitieux lors du sommet sur le climat de Paris.

La déclaration adoptée lors du Congrès mondial de la CSI comprend trois cadres d'action (Croissance syndicale, Réalisation des droits et Emplois durables) qui établissent le programme d'activités de la Confédération pour les quatre années à venir.

«Avant ce Congrès, les travailleuses et les travailleurs du monde entier nous avaient donné un programme. Ils voulaient des emplois sûrs et un salaire minimum décent. Ils voulaient que le pouvoir des entreprises soit maîtrisé. Ils voulaient être entendus.

En partageant nos récits et en travaillant ensemble, nous avons mis au point un programme destiné à améliorer le monde.

Nous allons maintenant voir si nos gouvernements ont le courage de prendre position pour celles et ceux qui travaillent. Nous savons qu'un monde politique sans programme, des ambitions industrielles sans travailleurs, ça ne marche pas. Nous voulons un programme avec des politiques et nous voulons que les travailleurs

aient le pouvoir de parvenir aux salaires et à la protection sociale auxquels nous aspirons, ainsi qu'à tous les autres objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous avons du travail. Nous allons renforcer le pouvoir de la main-d'œuvre et accroître le mouvement mondial de 27 millions de personnes d'ici les quatre années à venir. Nous allons veiller à ce que le capital des travailleurs serve à promouvoir leur programme et non les intérêts des grandes entreprises et des grands établissements du secteur financier, et nous ne fermerons jamais les yeux sur les attaques que subissent les droits des travailleuses et des travailleurs.

C'est un programme ambitieux, mais en travaillant ensemble, localement et mondialement, nous y parviendrons», a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

Des résolutions d'urgence ont été adoptées sur la Turquie, où 301 personnes ont perdu la vie dans la catastrophe minière de Soma.

Le Congrès a également réclamé un apaisement en Ukraine.

Le Conseil général de la CSI, qui s'est tenu juste après le Congrès, a élu João Antonio Felicio (CUT, Brésil) en tant que président de la CSI.

Maria Fernanda Carvalho Francisco (UNTA-CS, Angola) et Karl-Petter Thorwaldsson (LO, Suède) ont été élus en tant que vice-présidents de la Confédération.

Jaap Wienen et Wellington Chibebé ont été confirmés en tant que secrétaires généraux adjoints de la CSI.

De plus, le Conseil général a établi une nouvelle structure sous-régionale pour le monde arabe.

Le président João Felicio a reçu, au nom des organisations brésiliennes affiliées à la CSI, un drapeau signé par des délégués réclamant que la FIFA procède à un nouveau vote pour désigner le pays hôte de la Coupe du monde de 2022, en signe de solidarité avec les travailleurs migrants exploités au Qatar.

Le prochain Congrès mondial de la CSI aura lieu en 2018.

Le Luxembourg était représenté au congrès de la CSI par Jean-Claude Reding, président de l'OGBL, André Roeltgen, secrétaire général de l'OGBL, Véronique Eischen, membre du Bureau exécutif de l'OGBL et Guy Greivelding, président de la FNCTTFEL (Landesverband).

Elections européennes

Pour les citoyens, la crise n'est pas terminée

Commentant les résultats des élections européennes, la Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), Bernadette Ségol, a déclaré:

«Les électeurs ont envoyé un avertissement à tous les partis traditionnels et à tous les partis au pouvoir. Les citoyens européens en ont assez du chômage, de l'austérité et des conditions de vie qui se dégradent.»

«Pour les citoyens, la crise n'est pas terminée. Le sauvetage de l'euro n'était qu'un début, le véritable défi de l'Europe est de remettre ses 26 millions de chômeurs au travail. La poursuite des politiques d'austérité n'est pas une solution. L'Europe a besoin d'un plan d'investissement ambitieux au niveau européen et au niveau

national pour stimuler la croissance durable et la création d'emplois.»

«L'UE est souvent accusée d'être un projet pour les élites et ce sentiment a été fortement renforcé par la mise en œuvre de politiques économiques qui ont pour conséquences que ce sont les citoyens qui paient pour les erreurs commises par les banques. Il faut changer de cap, L'UE doit se concentrer sur les besoins de ses citoyens.»

«L'Europe doit clairement dire non au racisme. L'Europe doit reconquérir les électeurs sceptiques en s'attaquant à la crise du chômage.» ...

Europäisches Gipfeltreffen vom 27. und 28. Juni

Im Anschluss an das Europäische Gipfeltreffen vom vergangenen 27. und 28. Juni, hat Bernadette Ségol, Generalsekretärin des Europäischen Gewerkschaftsbundes (EGB) erklärt: „Die EU sollte sich mehr auf die Politik als auf die Persönlichkeiten konzentrieren. Die Führungskräfte der EU haben heute eingesehen, dass die Arbeitslosigkeit ein unannehmbares Niveau erreicht hat, und dass die Armut eine der Hauptsorgen ist. Ich bin gespannt darauf, was sie diesbezüglich unternehmen werden. Wenn es wie bis jetzt weitergeht, dass der Schwerpunkt auf die Senkung der öffentlichen Ausgaben und die Liberalisierung gelegt wird, dann bleiben die 26 Millionen Arbeitslosen in Europa ohne Arbeit und nichts wird sich ändern.“

Sommet européen des 27 et 28 juin

Suite au Sommet européen des 27 et 28 juin derniers, Bernadette Ségol, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), a déclaré: «L'UE devrait avant tout se concentrer sur les politiques et non sur des personnalités. Les dirigeants de l'UE ont reconnu aujourd'hui que le chômage est à un niveau inacceptable et que la pauvreté est une préoccupation majeure. Je suis impatiente de voir ce qu'ils vont faire à ce sujet. Si, comme cela a été le cas jusqu'à présent, l'accent reste mis sur la réduction des dépenses publiques et la déréglementation, les 26 millions de chômeurs d'Europe resteront sans travail et rien ne changera.»



Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date *Geburtsdatum*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)

OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.
Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.
Ich möchte im CEFOS übernachten.

Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

Délégué effectif
Effektiver Delegierter

Délégué suppléant
Ersatzdelegierter

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures prestées par jour *Arbeitsstunden pro Tag*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation *Bezeichnung des Seminars*

Date *Datum*

Date *Datum*

Réf *Ref*

Signature *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.

Calendrier Formation syndicale OGBL

septembre à novembre 2014

Référence	Titre	Début	Fin	Langue	Lieu
OG 2014 2 002	Recruter de nouveaux membres	15/09/2014	15/09/2014	Française	CEFOS
OG 2014 1 002	Savoir détecter les besoins en formation des équipes syndicales	16/09/2014	16/09/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 6 001-1	Le contrat de travail 1 (conclusion, exécution, rupture) (date supp)	17/09/2014	17/09/2014	Française	CEFOS
OG 2014 8 011	Créer une publication d'entreprise ou une newsletter	18/09/2014	19/09/2014	Française	CSL
OG 2014 1 006	Accueil des nouveaux syndiqués	19/09/2014	19/09/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 3 001	Savoir organiser une délégation du personnel	22/09/2014	23/09/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 5 001	Analyser la situation financière de mon entreprise	23/09/2014	24/09/2014	Française	CEFOS
OG 2014 5 002	Découvrir les clés pour relier l'économique et le social	23/09/2014	24/09/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 002	Connaître son syndicat	24/09/2014	24/09/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 003	Être délégué syndical au quotidien	25/09/2014	26/09/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	29/09/2014	29/09/2014	Française	CEFOS
OG 2014 3 005	Les conventions collectives	30/09/2014	30/09/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 3 006	Le comité mixte	01/10/2014	01/10/2014	Française	CEFOS
OG 2014 4 001	Négocier une convention collective	02/10/2014	03/10/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 5 001	Analyser la situation financière de mon entreprise	08/10/2014	09/10/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 3 007	Le comité d'entreprise européen	08/10/2014	08/10/2014	Française	CEFOS
OG 2014 4 006	Accompagner une personne victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle	10/10/2014	10/10/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 6 006	Cas pratiques en matière de droit du travail	15/10/2014	15/10/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 6 004	L'environnement politique et social au Luxembourg	16/10/2014	16/10/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 007	Le régime de la sécurité sociale	21/10/2014	22/10/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 008	Les pensions au Luxembourg	23/10/2014	23/10/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 6 013	Savoir lire et calculer une fiche de paie	28/10/2014	29/10/2014	Luxembourgeoise	CEFOS
OG 2014 6 010	Je suis frontalier belge et je travaille au Luxembourg	03/11/2014	04/11/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 008-1	Les pensions au Luxembourg (date supp)	04/11/2014	04/11/2014	Française	CEFOS
OG 2014 6 002-1	Le contrat de travail 2 (durée, rémunération, congés) (date supp)	05/11/2014	05/11/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 001	La santé au travail au Luxembourg	07/11/2014	07/11/2014	Française	CEFOS
OG 2014 7 002	Les mesures obligatoires en matière de protection et de santé des travailleurs	11/11/2014	11/11/2014	Luxembourgeoise	CEFOS



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Avis de la CSL sur le projet de loi concernant la politique de gestion des âges

Lors de son assemblée plénière en date du 19 juin 2014 sous la présidence de Jean-Claude Reding, la Chambre des salariés a adopté son avis concernant le projet de loi introduisant un paquet de mesures en matière de politique des âges.

Ce projet de loi a pour objet d'améliorer la place des salariés plus âgés sur le marché du travail luxembourgeois.

Plan de gestion des âges : une nouvelle responsabilité pour les partenaires sociaux

Le projet prévoit de créer l'obligation pour les entreprises qui occupent habituellement 150 salariés au moins, de mettre en place un plan de gestion des âges.

La CSL salue le principe de l'introduction d'un plan de gestion des âges dans les entreprises, alors qu'elle a déjà eu l'occasion de formuler une recommandation en ce sens au législateur.

La CSL estime néanmoins qu'une entreprise de moins de 150 salariés, qui s'engage en quelque sorte volontairement dans un plan de gestion des âges, doit aussi pouvoir bénéficier des dispositifs prévus par le projet de loi.

Par ailleurs, le lien entre la gestion des âges et la codécision dans le cadre du dialogue social à l'intérieur des entreprises doit être tracé par le projet de loi. Le projet de loi 6545 portant réforme du dialogue social à l'intérieur des entreprises prévoit d'investir la délégation du personnel d'un certain pouvoir de codécision dans les entreprises de 150 salariés et plus.

En sus des attributions revenant à ce titre à ce jour au comité mixte d'entreprise, le projet de loi élargit le mécanisme de codécision au volet de la formation professionnelle. La CSL estime que le plan de gestion des âges prévu par le présent projet de loi doit aussi entrer dans ce mécanisme de codécision. Le plan de gestion des âges doit faire l'objet de réelles discussions et négociations entre l'employeur et les représentants des salariés. Le plan doit reposer sur un consensus employeur/représentants des salariés et doit être renégocié à des intervalles réguliers et cela sur base d'une évaluation du plan existant. La gestion des âges dans l'entreprise doit en outre être anticipative. En cas de désaccord entre les parties, l'Office national de conciliation doit alors être compétent.

Etendre la période de référence des travailleurs à temps partiel de 4 semaines à 4 mois est discriminatoire

Le projet de loi propose d'augmenter la période de référence légale pour le calcul de la durée hebdomadaire moyenne de travail dans le cadre d'un plan d'organisation du travail de quatre semaines à quatre mois pour les seuls salariés à temps partiel.



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Passer de 4 semaines à 4 mois paraît cependant excessif. En effet, plus la période de référence est longue, plus le salarié peut être soumis à des amplitudes de travail variées. Or un salarié travaillant à temps partiel a par définition des impératifs d'ordre privé, qui peuvent être difficilement conciliables avec cette flexibilité accrue.

Notre Chambre s'oppose catégoriquement à cette mesure sans réel lien avec les autres dispositions du projet de loi et qui lèse considérablement les droits des salariés à temps partiel, déjà fortement décriés et défavorisés sur le marché du travail.

Aussi cette différence de traitement est d'une part contraire au principe de non-discrimination expressément énoncé dans la directive 97/81/CE du Conseil du 15 décembre 1997 concernant l'accord-cadre sur le travail à temps partiel conclu par les partenaires sociaux européens. Il constituera d'autre part dans la plupart des entreprises une discrimination indirecte entre hommes et femmes prohibée tant par le droit national que le droit européen, puisque statistiquement une nette majorité des salariés à temps partiel sont des femmes.

Cumul d'une pension de vieillesse anticipée partielle avec un emploi à temps partiel : la CSL fait une proposition de loi

Le projet de loi prévoit de ne plus faire cesser de plein droit le contrat de travail avec le jour où le salarié se voit attribuer une pension de vieillesse, mais à condition que celui-ci décide, en accord avec son employeur, de continuer la relation de travail à temps partiel. Le texte du projet indique que le salarié touche alors en même temps « une partie de sa pension ».

Si cette proposition législative n'est pas claire, notamment dans la mesure où l'on ne sait ce que vise la notion « une partie de sa pension », la CSL propose de créer de nouvelles dispositions légales claires, permettant de cumuler un travail à temps partiel avec une pension de vieillesse partielle, ceci sur base d'un véritable droit au travail à temps partiel. Des articles afférents nouveaux seraient donc à insérer dans le Code du travail et dans le Code de la sécurité sociale. Ainsi le salarié remplissant les conditions pour une pension de vieillesse anticipée, aurait droit à une réduction de sa durée du travail pouvant atteindre 50% au maximum.

La CSL formule une proposition de loi détaillée sur ce point, annexée à son avis, permettant aux salariés de prolonger leur vie active tout en sortant progressivement de la vie professionnelle.

L'avis de la CSL peut être consulté sur www.csl.lu.

Aus den Regionalen Differdingen, Esch/Rümelingen und Rodingen/Attert



Gérard Müller,
Regionalsekretär
Differdingen, Esch/Rümelin-
gen, Rodingen/Attert

Die drei obengenannten Regionalen hielten ihren 13. Regionaltag in den letzten Wochen ab.

Die vom Statut vorgesehenen Sitzungen müssen jeweils vor einem Kongress einberufen werden. Ein Rückblick der letzten Berichtsperiode (2009-2013), sowie der Kassenbericht standen auf den Tagesordnungen. Diese Berichte wurden in den drei Regionalen einstimmig von den Delegierten angenommen. Außerdem wurden die Delegierten für den Kongress am 5. und 6. Dezember 2014, für den Nationalvorstand und die Vertreter für die Exekutive bestimmt. Zum Schluss der Sitzungen wurde jeweils eine Resolution verabschiedet.



Marie-Jeanne Leblond,
Regionalpräsidentin
Differdingen

In der **Regionale Differdingen** wurde die Regionalpräsidentin Marie-Jeanne Leblond bestätigt. Vizepräsidenten sind, die Kollegen, Marcel Haan (Niederkerschen/Linger), Lucien Fusulier (Oberkerschen/Küntzig-Fingig) und Alain Kinn (Sassenheim). Der Kollege Romain Hansen (Differdingen) wurde im Amt des Schatzmeisters bestätigt. Gastredner des Abends war der Generalsekretär André Roeltgen.



Regionaltag Differdingen
16. Juni 2014



Marcel Felten,
Regionalpräsident
Rodingen/Attert

In der **Regionale Rodingen/Attert** musste nach dem Rücktritt des Kollegen Antoine Giardin ein neuer Regionalpräsident bestimmt werden. Dem scheidenden Regionalpräsidenten wurde seitens des Regionalvorstandes ein passendes Geschenk übergeben. Gastredner des Abends war Generalsekretär André Roeltgen.

Kollege Marcel Felten wurde von den Mitgliedern der neuen Regionalexekutive in einer Sondersitzung zum neuen Regionalpräsidenten gewählt. Vizepräsidenten sind die Kollegen Vincent Collin (PME), Roland Trausch (Mamer) und Yvon Moinet (CMB). Dem Kollegen Alain Thill wurde das Amt des Schatzmeisters anvertraut. Der Posten des Hilfssekretärs ging an die Kollegin Margot Hetting (Petingen).

Nach dem Rücktritt von Edmond Becker (Dezember 2013) aus allen OGBL-Ämtern, wurde in der **Regionale Esch/Rümelingen**, der Kollege Jerry Kraetzer (Beles) zum neuen Präsidenten von den Delegierten des Regionalvorstandes gewählt. Vizepräsidenten sind, die Kollegen Antoine Steffen (Beles) und Ercole Marinangeli (Monnerich). Der Kollege Gérard Müller, Regionalsekretär, wurde im Amt des Schatzmeisters bestätigt. Gastredner des Abends war der Nationalpräsident Jean-Claude Reding.



Jerry Kraetzer,
Regionalpräsident
Esch/Rümelingen



Regionaltag Esch/Rümelingen
28. Mai 2014



Le 26 mai 2014, le bourgmestre capverdien de la ville São Nicolau, Americo Nascimento, a visité l'ONG Solidarité syndicale de l'OGBL. Était également présente, Clara Delgado, chargée d'affaires de l'Ambassade du Cap Vert à Luxembourg.



En 1992, Marianne Dury-Schadeck fonde et crée une asbl « en Haerz fir eis Kanner », une crèche accueillant les enfants des salariés du CHEM.

Lors de la reprise de la crèche par le CHEM, Marianne Dury-Schadeck cède la présidence à Cristina Dos Santos.

Vingt-deux ans plus tard, la dissolution et la liquidation de l'association ont malheureusement eu lieu, mais ayant récolté des dons durant toutes ces années, l'asbl a décidé à l'unanimité d'offrir un chèque de 4 500 euros à « Ghana Luxembourg Social Trust » représenté par Armand Drews et Marc Franssens, ainsi qu'un autre chèque de 4 500 euros à « Make a Wish Luxembourg ».

OGB·L Sektoun Déifferdang

“Grillfest 2014”

“Hall de la Chiers ”
rue Emile Mark
Déifferdang
Sonndes, den 13. Juli 2014
Vun 11.00 bis 18.00 Auer

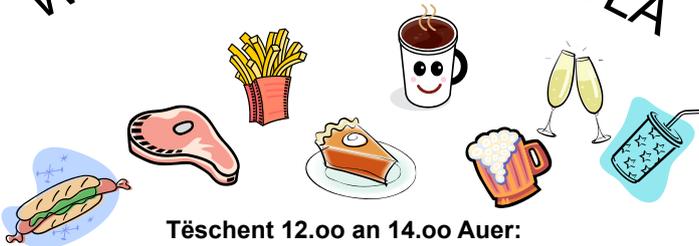


Animation
DJ Jean Roulling



WM Quiz

TOMBOLA



Tëschent 12.00 an 14.00 Auer:
Verschidden Menüen, Gegrilltes bis 16.00 Auer

Attention frontaliers français!

En raison des congés d'été, nous informons nos membres que les jours de permanences de certains bureaux en France (Audun-le-Tiche et Longlaville) seront réduits et/ou modifiés comme suit :

Audun-le-Tiche:

Fermeture du bureau entre le 22.07.2014 et le 15.08.2014 inclus. Il n'y aura pas de permanences SICA. Reprise des permanences habituelles à partir du mardi 19 août 2014

Longwy/Longlaville:

Fermeture du bureau entre le 22.07.2014 et le 15.08.2014 inclus. Il n'y aura pas de permanences SICA. Reprise des permanences habituelles à partir du mercredi 20 août 2014

Achtung deutsche Grenzgänger!

Die Grenzgänger Büros in Saarlouis, Bitburg und Trier sind in der Zeit vom 14. Juli 2014 bis einschließlich 1. August 2014 wegen Urlaub geschlossen.

Wir bitten um ihr Verständnis.

Immigrés région Differdange/Rodange



Ligne Maginot Siersthal Cristallerie Lehrer

excursion en bus
13 septembre 2014

Programme:

Départ 7.00 heures Gare de Pétange
Petit déjeuner St. Avold
Visite Ligne Maginot / Siersthal
Déjeuner de midi à l'Auberge du Lac à Bitche
Après-midi visite de la «Cristallerie Lehrer»
Retour vers 17.30 heures
Repas du soir à Pétange au restaurant «Atomic Pizza»

Prix de l'excursion:

Membre et / ou conjoint: 85 €
Enfant jusqu'à 12 ans: 40 €
Non membre: 100 €

Compris dans le prix: bus, visites, petit déjeuner, le déjeuner midi et du soir avec boissons.

Païement:

À verser la totalité du prix sur le compte bancaire:
BCEELULL IBAN LU13 0019 6803 7345 6000
(mention: excursion 13.09.2014)

Réservations:

Dernier délai d'inscription: **1^{er} septembre 2014**
Pour la réservation des places, avant d'effectuer le versement, contactez le secrétaire:

Bernard COLUSSI tél.:+352 621 622 690
fax: +352 26 65 22 05 e-mail: bcolussi@pt.lu

En cas d'absence le jour de l'excursion, les 50% du prix ne seront pas remboursés



L'ULC critique l'augmentation drastique de la TVA sur les boissons alcoolisées dans les restaurants et la gastronomie

L'ULC s'élève avec la plus grande vigueur contre la prochaine augmentation de la TVA sur les boissons alcoolisées dans les restaurants et la gastronomie.

En effet, celle-ci doit passer des actuels 3 % à 17 % alors que le taux de TVA doit être maintenu pour les repas.

Cette augmentation frappe de plein fouet non seulement la restauration et les entreprises de gastronomie mais aussi les consommateurs. Ceux-ci ont déjà été mis à contribution en raison des précédentes taxes et augmentations d'impôts diverses et variées. Car la plus grande partie de cette augmentation sera répercutée

sur le consommateur final malgré toutes les bonnes intentions exprimées.

Aussi l'Union des consommateurs invite-t-elle le gouvernement à réfléchir à nouveau à cette augmentation brutale et de la revoir à la baisse. Sinon, ce seraient à nouveau les petits et moyens revenus qui seraient principalement touchés.

On ne doit pas oublier non plus que des coupes sombres effectuées dans les diverses allocations sociales sont en préparation, par exemple en ce qui concerne les allocations d'études

Die ULC kritisiert die drastische TVA-Erhöhung auf den alkoholischen Getränken in Gaststätten und Gastronomie

Die ULC kritisiert aufs Heftigste die bevorstehende TVA-Erhöhung auf den alkoholischen Getränken in den Gaststätten und der Gastronomie.

In der Tat sollen diese von derzeit 3% auf 17% erhöht werden, während der TVA-Satz von 3% bei den Mahlzeiten beibehalten werden soll.

Diese Erhöhung betrifft nicht nur das Gastgewerbe und die Gastronomie Betriebe aufs Empfindlichste, sondern vor allem die Konsumenten. Diese wurden schon aufgrund der vergangenen mannigfaltigen Taxen- und Steuererhöhungen zur Kasse gebeten. Denn der größte

Teil dieser Erhöhung wird trotz aller gut gemeinter Absichten auf den Endverbraucher abgewälzt werden.

Daher fordert der Konsumentenschutz die Regierung auf, diese drastische Erhöhung nochmals zu überdenken und wieder nach unten zu revidieren. Andernfalls würden erneut die Klein- und Mittelverdiener besonders in Mitleidenschaft gezogen.

Letztlich darf nicht vergessen werden, dass Kürzungen bei verschiedenen sozialen Zuwendungen ins Haus stehen, zum Beispiel bei den Studienbeihilfen.



**Union Luxembourgeoise des Consommateurs
(Lëtzebuerger Konsumenteschutz)**

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 septembre 2014 à:

OGBL
Communication et Presse
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

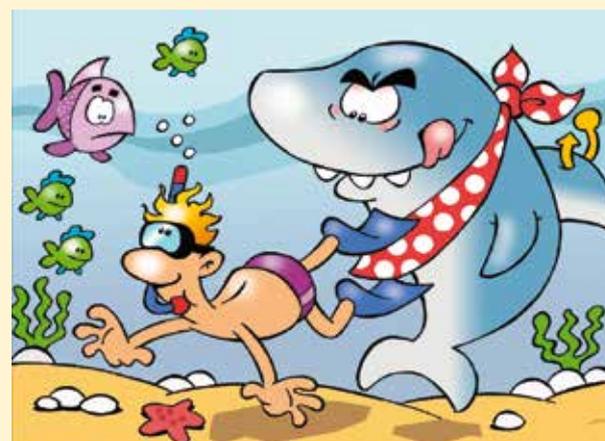
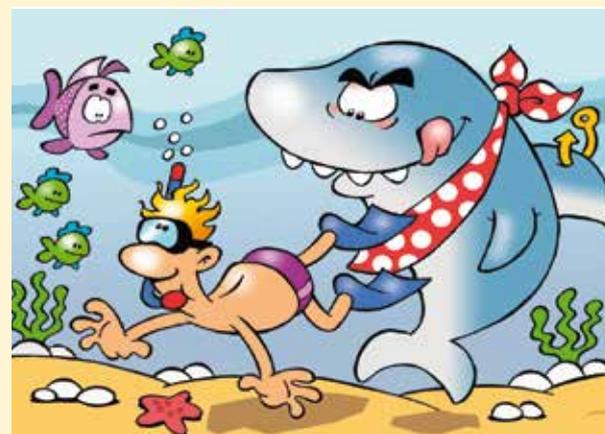
Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

10 Erreurs / Fehler



ORNEMENTS BARIOLES	▼	VIOLENCE	▼	COUTURIER	▼	RETRANCHÉES	▼	CAPITALES
GREC OU TURC		JEUNE CADRE		TRAVAIL DE VIGNERON		OLIVIER SAUVAGE		
▶		▼		▼		▼	7	▼
HALOS	▶							
GAUCHES								
▶	1							
CAPABLE	▶			10	ENZYME	▶		
NAVIRES GRECS					LIMPIDITÉ			
▶		8			▼		VILLE DE ROUMANIE	
ÎLE DE FRANCE	▶		DONNE DU LUSTRE	4				▼
PICOLE			TRAITER DE HAUT					
▶		SERAI INFORMÉ DE	▶					
		SARDINELLE						
FILE	▶				PÉTALE DE ROSE	▶		
COLÉOPTÈRES		5			VEUVE HINDOUE			2
▶					▼	PERSONNEL	▶	
						TISSU		
RABAISSE	FLEUVE DE RUSSIE	▶		LONGUE DISTANCE	▶	▼	PERSONNEL	9
	INTERJECTION			DEVANT LE ROI				
▶	▼			▼			▼	
FOURRURES	▶		3				6	

V/65 © HACHEL INT

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

C	I	M	O						
C	H	A	N	G	E	A	N	T	
	A	R	G	E	N	T	E	E	
D	U	R	E	R	A		R	E	
	D	A	N	A	I	D	E	S	
B	E	N	I	T		R	U		
	A	G	E		M	I	X	A	
G	U	E	U	L	E	S		R	
	A	X	E		S	I	C		
S	A	I		G	I	E	N	S	
	L	E	G	A	L		F		
S	E	N	A	T	E	U	R	S	
	A	T	P		S	T	A	R	

06/14 - Solution: SOUTERRAIN

Evelyne Bagato, Etain (F) 1^{er} prix
René Agasucci, Hettange-Grande (F) 2^e prix

Islamisches Lehrbuch	Art, Spezies	ein Speisefisch	einige	südfranzösische Metropole	früherer Name Tokios	US-Filmstar (Meg)	Abendland	aktiv, wirkend
tropisches Nagetier			auf Umwegen			7		
dritter Fall (gramm.)	9		Tierpark		8	Imitat eines Kunstwerks	Int. Kfz-K. Südafrika	
		Roman von Knittel	astronomisches Instrument	Verkaufsschlager	China-gras			
Fortbewegung zu Pferd		selbst erleben				10	künstl. Uferschutzdamm	
Teil der Patrone			1	spanischer Autohersteller	Auslese der Besten (Mz.)		in der Nähe von	5
griechischer Buchstabe	afrikanische Elche	Produktion				11		
			13	Kfz-Z. Neuenburg, Schweiz	Gegenteil von Schatten		14	Stelle, wo etwas aufhört
russ. Schriftsteller (f. Maxim)	Wagenteil	Kunsttöpfereiprodukt			4	ital. Klosterbruder (Kw.)	oberdeutsch: nicht	
	2		Abk.: Orts-teil	französisches Adelsprädikat		Morast		
Frauenunterkleidung		Leut der Rinder	3	englische Brief-anrede			6	Ziffernkennung (engl.)
	12		Auszeichnung			dt./frz. TV-Sender		15

DFBKF 1652-0612



06/14 - Lösungswort:
MASKERADE

Jacqueline Schiltz, Walferdange 1. Preis
Monique Tholl, Ehnen 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
06/2014



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. September 2014 an folgende Adresse:

OGBl Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBl Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGBL | Mir maachen Zukunft. Constructeur d'avenir.

Den OGBL vertritt d'Interesse vun de Salariéen aus alle Secteuren a vun de Pensionéierten.

Den OGBL hëlleft är Vakanz ze garantéieren, well en engagéiert sech fir d'Indexéierung vu Léin a Pensiounen, fir d'Verdeedegung vun ärem Akommes a fir méi Congé.

L'OGBL représente les intérêts des salariés de tous les secteurs et des pensionnés.

L'OGBL aide à garantir vos vacances parce qu'il s'engage pour le maintien de l'indexation de vos salaires et pensions, pour la défense de votre rémunération et votre congé.



OGBL

www.ogbl.lu | www.facebook.com/ogbl.lu